

Direction de l'Administration,  
du Juridique et des Moyens  
Cellule du Conseil Municipal  
DAJM/CCM/AH/2023/

PO : 1138



Mis en ligne le :

27 FEV. 2023

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 FEVRIER 2023 à 18 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Marc LE LEIZOUR
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Françoise SUVE	M.	Claude CHARLOT
M.	Marc ZEISEL	Mme	Muriel GERMAIN
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
Mme	Cindy PRALONG	M.	Makaokio FIHIPALAI
M.	Luc BRUN	M.	Patrick SAKOUMORI
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
Mme	Charlotte THAIAWE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

\*

\*\*

\*

./.

L'administration municipale était représentée par :

- MM. Romain PAIREAU, secrétaire général  
 Philippe JUSIAK, secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement  
 Marc-Olivier VERGÉ, secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale  
 Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe en charge du pôle ressources  
 Dominique VULAN, directeur des finances  
 Laurent VIGNON, directeur des risques sanitaires  
 Laurent GRAPIGNON, directeur de la police municipale  
 Nicolas ROLLAND, directeur de l'espace public par intérim  
 Jean-Gaël GRANERO, directeur des ressources humaines  
 Alan BOUFENECHÉ, directeur de la vie citoyenne, éducative et sportive
- Mmes Claudia CHASSARD, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement  
 Agnès LETELLIER, directrice de la politique de la ville  
 Céline MARTINI, directrice de l'administration, du juridique et des moyens  
 Céline NAVEAU, responsable de la Cellule du Conseil Municipal  
 Arielle HONDA, secrétaire à la Cellule du Conseil Municipal  
 Catherine ROY, secrétaire à la Cellule du Conseil Municipal

Le cabinet du maire était représenté par :

- M. Eric-Marie MAUGARD, directeur de cabinet  
 Mme Christine BAHARI, chef de cabinet

\*  
 \* \*  
 \*

- S O M M A I R E -

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

- |      |   |         |
|------|---|---------|
| I -  | APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022   | PAGE 05 |
| II - | <u>NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 16 NOVEMBRE 2022 :</u>  |         |
| -    | Note explicative de synthèse n° 2022/175 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021              | PAGE 05 |
| -    | Note explicative de synthèse n° 2022/176 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021 | PAGE 08 |
| -    | Note explicative de synthèse n° 2022/177 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public des services funéraires pour l'exercice 2021       | PAGE 13 |

III -	<u>NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 29 NOVEMBRE 2022 :</u>	
-	Note explicative de synthèse n° 2022/178 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021	PAGE 15
-	Note explicative de synthèse n° 2022/179 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'énergie électrique pour l'exercice 2021	PAGE 18
IV -	<u>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE EXAMINEE PAR LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 18 JANVIER 2023 :</u>	
-	Note explicative de synthèse n° 2023/01 relative à l'adoption du projet de modification n° 1 du plan d'urbanisme directeur (PUD) et habilitation du maire à proposer son approbation à l'assemblée de la province Sud	PAGE 22
V -	NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N° 2023/02 RELATIVE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	PAGE 28

\*  
\* \*  
\*

Mme le Maire :

Je déclare la séance ouverte.

Je salue les membres du conseil, les représentants des services, le public et la presse.

Je vais procéder à l'appel des membres et signaler le cas échéant les procurations.

M.	Jean-Pierre DELRIEU
Mme	Chantal BOUYE
M.	Patrick GUILLON
Mme	Fabienne CHARDIGNY
M.	Tristan DERYCKE
Mme	Diane BUI-DUYET
M.	Warren NAXUE
Mme	Françoise SUVE
M.	Marc ZEISEL
Mme	Pascale SERVENT
M.	Michel FONGUE
Mme	Janine BAJON
Mme	Vaimoé ALBANESE
Mme	Isabelle LAFLEUR

M.	Nicolas BRIGNONE
Mme	Cindy PRALONG

M.	Philippe BLAISE
Mme	Naïa WATEOU

**ABSENTE. A donné procuration à moi-même**

**ABSENT**

**ABSENTE. A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY**

M.	Luc BRUN	<b>ABSENT. A donné procuration à M. Tristan DERYCKE</b>
Mme	Valérie LAROQUE	<b>ABSENTE. A donné procuration à M. Marc ZEISEL</b>
M.	Christophe DELESSERT	<b>ABSENT. A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU</b>
Mme	Charlotte THAIWE	<b>ABSENTE</b>
Mme	Stéphanie PAIMAN	
M.	Alexandre MACHFUL	
M.	Bruno CAPY	
Mme	Tuilogona O'CONNOR	
M.	Marc LE LEIZOUR	
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Chantal BOUYE</b>
Mme	Kimberley BARONI	
M.	Christophe DELIERE	
Mme	Laurène CASSAGNE	
M.	Michel DESMEUZES	
Mme	Christine BELLET	
M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION	
Mme	Liliane CONDOUMY	
M.	Claude CHARLOT	
Mme	Muriel GERMAIN	
M.	Makaokio FIHIPALAI	<b>ABSENT</b>
M.	Patrick SAKOUMORI	<b>ABSENT. A donné procuration à M. Michel FONGUE</b>
Mme	Christiane SARIDJAN	
M.	Daniel HINSCHBERGER	
Mme	Magali MANUOHALALO	
M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER	
M.	Joseph BOANEMOA	
Mme	Laurie HUMUNI	
Mme	Veylma FALAE0	
M.	Emmanuel BERART	
M.	Eric MELTESALE	
Mme	Christine LE SAINT	<b>ABSENTE. A donné procuration à Mme Janine BAJON</b>
Mme	Davina FAUA	
M.	Bernard LAVANDIER	
Mme	Jeanne POELLABAUER	<b>ABSENTE.</b>

Le quorum est atteint, nous allons pouvoir tenir cette séance.

Je vous propose que Madame Kimberley BARONI soit désignée secrétaire de séance.

#### **ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs, je vais vous proposer de respecter une minute de silence en hommage à notre ancien collègue, Marc Kanyan CASE, qui s'est éteint le 6 janvier à l'âge de 80 ans.

Marc était connu pour son parcours sportif. Il aura marqué l'histoire du football calédonien par son talent et son parcours. Il a débuté sa carrière de footballeur à Nouméa avant de poursuivre en métropole où il rejoindra notamment le club corse d'Ajaccio puis de Bastia. Et pendant sa carrière, il connaîtra une finale de coupe de France et la ferveur des jeux olympiques avec la sélection française au Mexique en 1968.

Il s'est ensuite engagé politiquement en devenant d'abord conseiller municipal de la ville de Nouméa, de 1989 à 1995, puis adjoint au maire notamment en charge des sports et il a aussi été élu au congrès de la Nouvelle-Calédonie pendant la mandature de 2004 à 2009.

Nous allons respecter une minute de silence, s'il vous plaît.

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE LEVE POUR  
RESPECTER UNE MINUTE DE SILENCE**

Je vous remercie.

Nous allons maintenant procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

<b>EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :</b>
---

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 22  
DECEMBRE 2022

Mme le Maire :

Tout le monde a lu le procès-verbal. Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ?

**PAS D'OBSERVATIONS  
PAS D'OPPOSITIONS**

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 est approuvé.

\*  
\* \*  
\*

II - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU  
16 NOVEMBRE 2022 :

Mme le Maire :

Comme l'an passé, compte-tenu de l'importance des échanges qui ont eu lieu en commission et de la transmission de l'ensemble des documents, je vous propose de ne pas donner lecture du compte rendu la commission.

- Note explicative de synthèse n° 2022/175 relative à la présentation du  
rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour  
l'exercice 2021

« Conformément à l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public à caractère industriel et commercial de l'eau potable, confié à un tiers par convention de délégation de service public.

Le rapport qui est soumis à votre examen a été établi en analysant les informations transmises par le délégataire, la société Calédonienne des eaux (CDE), le suivi interne effectué par la division performance des services délégués de la Ville ainsi que le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021.

Il présente une analyse de la qualité du service rendu aux usagers. »

----

#### Sur l'évolution du nombre d'abonnés

Il est indiqué à Monsieur BERART que les abonnés municipaux correspondent à l'ensemble des compteurs d'eau des bâtiments municipaux.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement précise que les 280 abonnements municipaux sur les 36 000 que comprend le service ont pu être rationalisés par le branchement de plusieurs bâtiments sur le même compteur.

#### Sur la diminution des impayés

Madame LAROQUE demande quelles mesures ont été prises pour diminuer les impayés.

Monsieur DUFOURMANTELLE répond que des poursuites sont engagées contre les abonnés qui ne payent pas leurs factures et que des coupures d'eau sont mises en place.

Il est précisé que chaque année, seulement 0,5 % des impayés sont considérés comme définitivement irrécouvrables. Le niveau d'impayé est donc tout à fait maîtrisé grâce notamment aux coupures d'eau.

#### Sur les pertes d'eau

Monsieur BOUTTIN s'interroge sur le coût des pertes d'eau du fait de la vétusté du réseau.

Il est indiqué que la ressource principale pour l'alimentation en eau de la ville de Nouméa est le barrage de Dumbéa. Le coût d'un mètre cube étant de 5 francs une fois traité au chlore, on peut estimer le coût des 3 millions de m<sup>3</sup> perdus à 15 millions de francs par an. Si cette eau venait du Grand Tuyau, le coût serait de 60 millions de francs par an.

Il est précisé que le coût des pertes d'eau ne génère pas de surcoût pour l'utilisateur mais une diminution du bénéfice pour le délégataire.

Le secrétaire général en charge du pôle aménagement rajoute qu'un équilibre est à trouver vis-à-vis de la facture des usagers en regard des investissements importants pour le renouvellement notamment des conduites d'adduction de gros diamètre qui est complexe à la fois sur les plans technique et administratif car le réseau traverse des parcelles privées. L'amélioration du rendement est un objectif du schéma directeur d'alimentation en eau potable mais elle prendra du temps et sera très onéreuse pour l'utilisateur in fine.

#### Sur l'obligation d'entretien et de renouvellement du réseau

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que le renouvellement des canalisations est à la charge de la collectivité et représente une grande partie du programme d'investissement défini dans le schéma directeur. En revanche, les réparations lors de casses de canalisations sont prises en charge par le concessionnaire.

Le contrat prévoit un objectif de rendement très contraignant mais il implique une action conjointe du concessionnaire, pour les réparations, et de la Ville pour le renouvellement des canalisations en fin de vie. Les responsabilités étant partagées, il n'est pas appliqué de sanction.

#### Sur les volumes de renouvellement des branchements en plomb et polyéthylène

Monsieur DUFOURMANTELLE indique que l'éradication des branchements en plomb avance rapidement et se terminera en 2023. Celle des branchements en polyéthylène est prévue en 2028, à la fin du contrat.

#### Sur la géolocalisation des branchements et le logiciel d'aide à l'exploitation

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Monsieur NAXUE que la géolocalisation consiste à intégrer la localisation précise des branchements d'eau au sein du système d'information géographique tenu à jour par le concessionnaire avec une précision de 10 cm. Cette opération sera terminée fin 2025 tel que le prévoit l'avenant n° 3 au contrat, et permettra de fournir aux entreprises devant intervenir sur le domaine public, des plans précis afin d'éviter les destructions accidentelles.

Par ailleurs, Monsieur DUFOURMANTELLE précise que le logiciel d'aide à l'exploitation est indépendant du système de géolocalisation. Ce logiciel permet à l'exploitant de gérer ses interventions sur les réseaux.

#### Sur la télésurveillance et la télé-relève des compteurs

Monsieur DUFOURMANTELLE indique que la télé-relève des compteurs est en place dans les communes du Mont Dore, Païta et Koumac, et en cours de déploiement dans le secteur de Voh-Koné-Pouembout (VKP). Ce système consiste à placer un émetteur sur le compteur de l'abonné lui permettant via un site internet de vérifier ses consommations d'eau et d'être alerté en cas de surconsommation. Equiper l'ensemble de la ville de Nouméa de ce système serait très onéreux et complexe du fait de la rupture de la chaîne d'approvisionnement en raison de la crise sanitaire. La Ville a déjà équipé une partie des 282 compteurs municipaux. Il est possible de proposer ce dispositif aux abonnés privés qui étaient déjà équipés avec la technologie de radio-relève.

Il est précisé qu'au moment de l'avenant n° 3, la Calédonienne des Eaux a proposé de déployer la télé-relève auprès de l'ensemble des abonnés de Nouméa mais, après analyse, il s'est avéré que le rapport coût-bénéfice d'une telle opération n'était pas suffisamment avantageux.

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Madame SERVENT que le service de télé-relève est facturé 500 F par mois et précise à Monsieur BOUTTIN que ce système peut être proposé aux abonnés sous réserve de la disponibilité du matériel.

----

En application de l'article 20-2 du règlement intérieur du conseil municipal et à la demande de la présidente, les représentants de la Calédonienne des eaux se retirent de la salle afin que la commission émette un avis sur le rapport.

#### Sur l'intercommunalité et la mutualisation des services de l'eau

Madame BARONI précise à Monsieur BOUTTIN que la compétence de l'eau est celle du gouvernement et non pas de la province Sud qui ne peut que garantir le libre écoulement de l'eau.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement confirme à Monsieur BOUTTIN que la gestion du service public de distribution d'eau potable relève des compétences communales. Il indique que le Grand Tuyau est déjà géré en intercommunalité. Des discussions sur le conventionnement entre les collectivités sur la façon de gérer l'accès, la gestion et les travaux du barrage ont été initiées. Toutefois, il n'y a pas aujourd'hui de calendrier pour avancer en termes d'intercommunalité sur la gestion d'eau potable sur le Grand Nouméa.

### Sur le taux de renouvellement du réseau

Il est expliqué que le taux de renouvellement des réseaux est le rapport entre la longueur du réseau qui a été renouvelé et la longueur totale du réseau. L'objectif est d'atteindre un taux de renouvellement compris entre 1,5 et 2 %.

Madame BARONI indique que le taux de renouvellement de 0,25 % en 2021 s'explique par les différents retards liés à la crise sanitaire. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable qui prévoit chaque année des investissements de renouvellement aidera à atteindre l'objectif.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

==/==

- Note explicative de synthèse n° 2022/176 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021

« Conformément à l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public à caractère industriel et commercial de l'assainissement collectif, confié à un tiers par convention de délégation de service public.

Le rapport qui est soumis à votre examen a été établi en analysant les informations transmises par le délégataire, la société Calédonienne des eaux (CDE), le suivi interne effectué par la division performance des services délégués de la Ville ainsi que le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

Il présente une analyse de la qualité du service rendu aux usagers. »

----

### Sur le suivi des déversements dans le milieu naturel

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Madame BARONI que les 5 sites bénéficiant d'une autorisation particulière de rejets non domestiques dans le réseau d'assainissement sont classés au titre de la protection de l'environnement. Il leur est demandé de s'astreindre à des analyses régulières sur la base desquelles il est vérifié que le degré et la proportion de pollution par rapport aux rejets domestiques ne changent pas. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, il est possible de leur appliquer une surfacturation. Pour l'heure, aucun des sites ne s'est trouvé dans ce cas.

Il est précisé que les sites en question sont des stations-services, une blanchisserie, et la clinique Kuindo-Magnin.



### Sur l'assainissement global de la presqu'île de Ducos

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que la Ville a lancé des études pour définir un schéma directeur des quartiers Nord afin d'étendre le traitement des eaux usées à tous les quartiers de Nouméa. Le cas de Ducos est particulier du fait de la présence d'entreprises correspondant à des installations classées pour la protection de l'environnement qui peuvent, dans un certain nombre de cas, être équipées de stations d'épuration spécifiques privées et qui sont associées à des activités particulières. Lorsque ces stations d'épuration privées atteignent un niveau de 50 équivalent habitant, celles-ci sont surveillées par la province Sud et la DIMENC. Ces entreprises ont des objectifs de traitement des effluents afin que ceux-ci soient compatibles avec le milieu naturel dans lequel ils sont rejetés. Pour les entreprises qui ne sont pas équipées de stations d'épuration privées, il existe des systèmes de traitement autonomes classiques. L'étude conduite sur Ducos a mis en évidence que la pollution qui était alors rejetée n'est pas si différente du reste de Nouméa. Il s'agit la plupart du temps d'un effluent domestique classique. Ainsi, la problématique du traitement des effluents de Ducos rejoint celle des 50 % des parcelles de Nouméa qui ne sont pas encore raccordées à des stations d'épuration communales. Les effluents ne sont pas rejetés de manière brute dans le milieu naturel, ils sont traités par des dispositifs privés autonomes.

### Sur le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels

Monsieur BOUTTIN regrette que les effluents sortant des dispositifs individuels ne fassent l'objet d'aucun contrôle malgré l'existence d'une loi sur l'eau en Métropole depuis 22 ans. Il est regrettable qu'il n'y est pas un partenariat entre toutes les collectivités publiques de Nouvelle-Calédonie sur la base d'une réglementation qui existe depuis 30 ans. Il semble qu'il n'y ait pas de volonté politique de trouver des moyens afin de mettre en œuvre une vraie protection du milieu naturel.

### Sur les personnes exonérées de la taxe d'assainissement

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Monsieur BERART que les terrains exonérés de la taxe d'assainissement sont ceux qui ne sont pas raccordables à un réseau collectif de collecte des eaux usées, telle que la SLN. Certains particuliers qui habitent des îlots ou presqu'îles en contre-bas des réseaux ne peuvent pas non plus être raccordés.

### Sur la valorisation des boues

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Monsieur BERART que le délégataire finance l'évacuation et la valorisation des boues.

### Sur la définition des bouchons

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Monsieur BERART que les bouchons sont des obstructions des canalisations engendrant des débordements des réseaux. Monsieur CESA complète en indiquant que ces bouchons peuvent réduire le volume d'effluent qui arrive dans les stations, notamment sur celle de Montravel où c'est une problématique assez récurrente en raison de la configuration du réseau de collecte.

### Sur la sécurité des stations d'épuration

Monsieur CESA indique à Monsieur BERART qu'on observe d'une manière générale des actes de vandalisme récurrents sur les stations d'épuration. Il y a eu quelques soucis sur le système de détection d'intrusions qui ont été réglés avec fournisseur.

### Sur la dégradation de la qualité des rejets à Montravel

Monsieur CESA indique à Madame POELLABAUER que les non conformités sur les phosphores sont souvent liées à des problèmes mécaniques ou électromécaniques c'est-à-dire à un dysfonctionnement de pompe.

Néanmoins, il n'y a rien de très alarmant en soi. Sur la partie bactériologique, il n'y a quasiment pas de problèmes car c'est une station membranaire qui arrête complètement les bactéries et toutes matières en suspension.

### Sur le séchage solaire des boues

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Madame POELLABAUER que le séchage solaire des boues n'a remplacé que partiellement la plateforme de compostage de Nakutakoin qui a été fermée fin 2020. La valorisation des boues est faite principalement en épandage agricole. Depuis juin 2022, une nouvelle installation de compostage a été mise en service et elle peut être visitée sur demande.

### Sur le raccordement des 64 % des nouméens non raccordables

Il est indiqué à Madame LAROQUE que le raccordement des 64 % des nouméens non raccordables constitue l'objet du schéma directeur d'assainissement en vigueur aujourd'hui qui a été élaboré et voté en conseil municipal en 2010. Ce schéma directeur est mis à jour en continu par les services techniques. Depuis 10 ans, de nombreux investissements ont été faits. La priorité des premières années a été de mettre en place des capacités de traitement des effluents via le contrat de concession ; le concessionnaire ayant construit les deux dernières stations d'épuration de James Cook et de Baie de Sainte Marie. La capacité de traitement a doublé en 10 ans pour atteindre 100 000 équivalent habitant. L'enjeu est désormais d'amener tous les effluents aux stations d'épuration. Cela représente un défi bien plus compliqué qui implique de remplacer et créer des réseaux sous les voiries existantes puis de convaincre les administrés de faire des travaux sur leur parcelle privée pour adapter leurs branchements. La part des administrés raccordés à un réseau séparatif acheminant les eaux usées vers les stations d'épuration communales va continuer d'augmenter. Mais l'objectif est également de collecter par temps sec les effluents des réseaux unitaires (regroupant les eaux pluviales et les rejets traités par les fausses septiques) et les diriger vers les stations d'épuration communales. Par temps de pluie, une part des effluents collectés dans les réseaux unitaires continuera d'être dirigée vers le milieu naturel. L'objectif du schéma directeur de collecter la quasi-totalité des effluents par temps sec ne sera pas atteint avant 10 ou 20 ans en fonction des capacités d'investissement de la ville.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement précise que 64 % des adresses non raccordables en séparatif ne veut pas dire qu'elles ne sont pas assainies.

### Sur le coût du raccordement des administrés

Il est indiqué à Madame LAROQUE que le coût des travaux à réaliser sur la partie privée à la charge des administrés est très variable en fonction de la situation des parcelles. Si les réseaux existants sont proches et bien configurés, alors les travaux sont relativement limités. En revanche, si la configuration des réseaux privés est défavorable, alors les travaux peuvent être importants avec un coût non négligeable pour un administré. Les situations sont donc très variables. Des réflexions sont en cours avec la province Sud notamment pour mettre en place des dispositifs d'aide lorsque le coût est le facteur limitant.

Sur la répartition des tâches et responsabilités pour inciter les administrés à se raccorder au réseau d'assainissement

Il est indiqué à Monsieur BERART que le bureau raccordement de la Ville a pour mission d'aller au-devant des administrés raccordables et de les accompagner dans leurs démarches de mise en conformité. Le délégataire assiste les services techniques de la Ville en effectuant des contrôles de conformité à la demande. Par ailleurs, la Ville a demandé une étude sur le bassin versant de la plage de Magenta où des réseaux présentent des connexions qui ne seraient pas forcément pertinentes. A l'issue de cette étude, la Ville fera les travaux nécessaires pour améliorer la collecte des effluents dans ce secteur.

Sur les entreprises agréées pour effectuer les travaux de raccordement

Il est indiqué à Monsieur BERART qu'il n'y a pas d'entreprises agréées. Un particulier peut faire appel à l'entreprise de son choix pour la mise en place des réseaux privés. Cependant, une fois que les travaux ont été réalisés sur le domaine privé, des contrôles sont effectués soit par le bureau raccordement de la Ville, soit par le délégataire dans le cadre d'un branchement neuf, afin de vérifier qu'ils ont été réalisés dans les règles de l'art.

Sur les contrôles des parcelles non raccordables

Il est indiqué à Madame POELLABAUER que les micros stations d'épuration de plus de 50 équivalent habitant sont contrôlées soit par la province soit par la DIMENC lorsqu'il s'agit d'installations industrielles. Pour les particuliers ou des micros stations d'épuration inférieures à 50 équivalent habitant, il n'y a pas de contrôle spécifique réalisé à ce jour sur ces dispositifs autonomes.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement précise qu'il peut y avoir des contrôles a posteriori. La Ville est régulièrement saisie sur des questions de pollution. La direction des risques sanitaires de la Ville intervient alors dans le cadre de la police du maire pour constater le défaut et intervenir auprès de l'administré mis en cause.

Sur les 1,8 % de frais de siège

Monsieur DUFOURMANTELLE indique à Monsieur BOUTTIN qu'il y a des supports techniques et économiques au siège et que le président se déplace régulièrement dans le cadre de ses missions. Il n'est pas en mesure de détailler précisément ces dépenses mais peut se renseigner auprès de la direction administrative et financière de la Calédonienne des Eaux.

Monsieur BERART précise que les frais de siège sont des pratiques classiques dans les grandes entreprises.

----

En application de l'article 20-2 du règlement intérieur du conseil municipal et à la demande de la présidente, les représentants de la Calédonienne des Eaux se retirent de la salle afin que la commission émette un avis sur le rapport.

### Sur l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel

Il est indiqué à Monsieur BERART que l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel de 33 % reste stable du fait de la configuration structurelle du réseau. Dans un cas idéal, toutes les habitations seraient reliées à un réseau de collecte qui lui-même irait se rejeter dans une station d'épuration. Il n'y aurait alors quasiment aucun point de rejet en milieu naturel si ce n'est celui de la station d'épuration. A Nouméa, la situation est très différente. En effet, 50 % de notre réseau de collecte se rejette directement dans le milieu naturel après prétraitement sur les dispositifs privés des administrés. La Ville a équipé de capteurs les points de rejets cruciaux notamment dans les zones de baignade mais elle n'a pas pu équiper et surveiller les 300 points de rejets dans le milieu naturel. C'est pourquoi l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel reste assez bas.

### Sur l'indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux

Il est indiqué à Monsieur BERART que le réseau d'assainissement est cartographié dans le système d'information géographique. Cependant, une partie du tracé est estimée du fait de l'absence de plans. La cause de la diminution de cet indice est à investiguer auprès du délégataire. *NB : Après vérification, la baisse provient d'une absence de prise en compte des actions réalisées par la ville dans le calcul fait par le délégataire.*

### Sur le contrôle des installations autonomes privées

Monsieur BOUTTIN estime que les administrés paient un service rendu qui ne l'est pas et qui pollue le milieu naturel. Il insiste sur la nécessité pour les collectivités de mutualiser un service de contrôle des installations autonomes privées sous la forme d'un service public d'assainissement non collectif. Il y a nécessité de mettre en place un contrôle des assainissements individuels qui sont plus ou moins rejetés dans des collecteurs souvent non conformes à la réglementation qui impose qu'ils soient enterrés.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement rappelle à Monsieur BOUTTIN que cela fait partie des axes de travail de la politique de l'eau partagée et qui dépasse le cadre communal même si la commune est associée.

### Sur le financement et la propriété des 2 stations d'épuration construites par le concessionnaire

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement indique à Monsieur BERART qu'il n'y avait pas de subvention d'Etat pour financer la construction des deux stations d'épuration. Elles ont donc été financées via des dispositifs de défiscalisation qui ne pouvaient être portés que par un organisme privé. La défiscalisation étant arrivée à son terme, les ouvrages sont désormais entrés dans le patrimoine de la commune. L'intégralité des 7 stations d'épuration sont propriété de la Ville.

### Sur la fragilité de la réglementation en matière d'assainissement

Monsieur BOUTTIN remarque que l'assainissement est une compétence territoriale, et que certaines dispositions qui sont dans le code des communes sont à son avis illégales. Cela pourrait, selon lui, soulever des exceptions d'illégalité.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

==/==

- Note explicative de synthèse n° 2022/177 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public des services funéraires pour l'exercice 2021

« Conformément à l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public à caractère industriel et commercial des services funéraires géré en régie.

Le rapport qui est soumis à votre examen retrace l'activité du Centre Funéraire Municipal et les données financières liées.

Il présente une analyse de la qualité du service rendu aux usagers par le Service de la Vie Citoyenne dont il dépend. »

----

Sur les services funéraires :

Monsieur BERART salue l'action municipale, exercée dans des conditions très particulières pendant la crise sanitaire du COVID-19.

Il déduit que de plus en plus de familles choisissent la crémation considérant le foncier encore disponible pour plusieurs années au cimetière du 5<sup>ème</sup> Kilomètre.

Monsieur BERART déplore qu'en dépit d'un bon résultat financier, la Ville n'ait pas pris en charge les frais engendrés par la gestion des défunts, qu'ils soient morts du COVID ou non.

Sur la question des tarifs, le secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale invite les membres de la commission à prendre connaissance du rapport réalisé par l'Autorité de la concurrence en 2021 sur les pratiques des services funéraires privés, qui génèrent entre 75 % et 80 % des frais que doivent assumer les familles. Cela expliquerait les montants appliqués aux familles lors de la période COVID.

Monsieur BERART partage le constat du secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale concernant ces pratiques tarifaires. Il rappelle qu'il avait déjà demandé un effort de la collectivité. Il poursuit en indiquant que cela représente encore un coût important pour les familles et en citant l'exemple des rapatriements sur les Iles et en province Nord.

Il lui est répondu que pendant la période COVID, 464 défunts ont été gérés (163 décès liés au COVID et 301 non liés au COVID). La durée de présence moyenne en caisson frigorifique était de 48 heures. Le coût par défunt des prestations fournies par la Ville est estimé à 54 000 francs soit environ 25 millions de francs pour 464 défunts. Le budget aurait été déficitaire et la Ville n'aurait pu entamer les travaux d'amélioration du Centre Funéraire Municipal si la gratuité avait été accordée pendant cette période-là.

./.

Sur le budget annexe des services funéraires

Monsieur BERART souhaite savoir si l'on peut abonder les budgets annexes par le budget principal et reverser de l'argent pour les investissements afin de maintenir les projets.

Il lui est précisé que la règle principale d'un budget annexe est qu'il s'auto-équilibre. Il lui est rappelé que le budget par défunt est de 54 000 francs et non 800 000 francs, coût pour lequel les pompes funèbres ont été condamnées par le passé. Par ailleurs, il lui est indiqué que des aides provinciales et territoriales ont été octroyées pendant cette période. L'exemple de la province des Iles est cité, par sa contribution au stockage, à la conservation et au transfert des défunts pendant cette période. L'aide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, toujours d'actualité, est également abordée.

Madame LAROQUE s'interroge sur la capacité maximale du nouveau crématorium, au vu de l'augmentation croissante des incinérations lors de la période COVID et sur le nombre maximum de crémations par jour.

Il lui est précisé qu'avec le précédent crématorium, le maximum était de deux adultes par jour. Avec le four actuel, huit crémations par jour sont possibles. Cela permet de faire baisser les frais des familles quant à la conservation des défunts dans les frigos.

Monsieur NAXUE salue l'action municipale pendant la période COVID. Il loue l'efficacité du dispositif déployé par les services funéraires et souligne l'implication des agents municipaux.

Madame POLLABAUER souhaite savoir si les enterrements et les crémations écologiques sont envisagés (cercueils en carton, arbres plantés dans une urne funéraire, etc.).

Il lui est rappelé que les cercueils en carton sont déjà autorisés et qu'ils peuvent être crématisés. Pour répandre les cendres, il est précisé que la législation en Nouvelle-Calédonie est beaucoup plus souple qu'en métropole. Les familles peuvent récupérer les urnes et disperser les cendres sur des propriétés privées, en mer, etc.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

\*  
\* \*  
\*

**SORTIE DE Mme Davina FAUA**III - NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE EXAMINÉES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 29 NOVEMBRE 2022 :

- Note explicative de synthèse n° 2022/178 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021

« Conformément à l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public à caractère industriel et commercial des déchets ménagers et assimilés confié à des prestataires.

Le rapport qui est soumis à votre examen a été établi en analysant les informations transmises par les prestataires CLINEO CMG et CALECO Environnement, le suivi interne effectué par la division performance des services délégués de la Ville ainsi que le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.

Il présente une analyse de la qualité du service rendu aux usagers pour la prévention et la collecte des déchets ménagers et assimilés. »

----

Sur le tri et la valorisation des déchets

Monsieur BERART remarque que le texte sur le plastique, à l'initiative de Nina JULIE, a été voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et non par la province Sud.

Il est indiqué à Monsieur BERART que l'objectif est bien d'avoir un tri séparé des déchets afin de pouvoir les valoriser de manière distincte chacun selon sa filière. Cet objectif est atteint de plusieurs façons, à savoir sur la commune de Nouméa par les déchèteries et les bornes d'apport volontaire, et par le tri en porte à porte sur les communes du Mont Dore et de Dumbéa. D'autres possibilités sont à l'étude à l'échelle de la province et du SIGN, comme le tri intégral du bac d'ordures ménagères effectué sur une chaîne de tri sans qu'il y est un tri initial par l'administré.

Sur les économies d'échelle et la mutualisation des moyens des quatre communes de l'agglomération

Madame BARONI précise à Monsieur BERART que le SIGN est en train de finaliser son schéma directeur intercommunal de la gestion des déchets. Il y a donc une réelle coordination entre les quatre communes pour homogénéiser le service sur le grand Nouméa.

Sur le futur marché de collecte des ordures ménagères en porte à porte

Il est indiqué à Monsieur BERART qu'il est prévu au futur marché de collecte des ordures ménagères en porte à porte, une option proposant la possibilité d'organiser une tournée supplémentaire pour collecter des bacs de tri sélectif.

Sur les 5 colonnes aériennes incendiées en 2020 et 2021

Il est indiqué à Madame BARONI que les cinq colonnes aériennes qui ont été incendiées se situent à Magenta, au Faubourg Blanchot, à la Vallée du Tir, à l'Anse-Vata et à Normandie.

Sur le déclenchement de l'option d'une collecte supplémentaire pour des bacs de tri sélectif incluse dans le futur marché

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement indique à Monsieur BOUTTIN que la décision de déclencher ou non cette option relève de la stratégie qui sera adoptée à l'échelle intercommunale.

Sur le devenir final des déchets triés

Il est indiqué à Madame MANUOHALALO que la compétence de traitement des déchets a été transférée au syndicat intercommunal. Tout ce qui est trié sélectivement quelle que soit la manière, va dans une filière spécifique et n'est pas envoyé dans la décharge de Gadji à l'exception des déchets verts. Le verre et le bois sont utilisés en partie comme matériau, et ce qui n'est pas utilisé va dans une décharge inerte. L'aluminium est refondu en lingots. La ferraille est revendue par un ferrailleur au cours international. Le plastique valorisable et le papier sont en majorité exportés, la filière locale étant trop petite. A l'exportation, il y a soit la valorisation matière lorsque c'est possible soit la valorisation énergétique. Globalement, le gisement limité rend difficile la mise en place des filières de valorisation localement.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement ajoute que ces filières sont privées et sont soumises à la loi du marché. Les déchets sont vendus ou achetés selon des cours internationaux.

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que chaque déchet a un coût (transport, tri, traitement) et que le SIGN paie au minimum 10 000 francs CFP par tonne ce qui correspond au coût de l'enfouissement. Le SIGN ne fait pas de recettes sur la revente des déchets collectés.

Sur le rôle de la SAEML Mont-Dore Environnement

Il est indiqué à Monsieur BERART que la SAEML Mont-Dore Environnement est un opérateur de traitement qui intervient comme sous-traitant de la CSP dans le schéma contractuel. Elle récupère une partie des déchets que les communes confient à la CSP pour les trier et ensuite les valoriser.

Sur les réclamations relatives au service de collecte

Monsieur BEILLEVERT indique à Madame BARONI que les bacs non collectés sont en général des bacs sortis en retard par l'utilisateur. CALECO a mis en place un service de rattrapage dans la journée depuis 2018.

Sur les bacs avalés par la benne

Monsieur BEILLEVERT indique à Monsieur BERART que les bacs avalés par la benne ont soit une collerette usée du fait de leur vétusté soit ils sont trop lourds et cassent au moment du chargement dans le camion.

Sur le remplacement des bacs cassés ou volés

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que le bac est remplacé par le service s'il est avalé par la benne. En revanche, il est à la charge de l'utilisateur en cas de vol.

----



En application de l'article 20-2 du règlement intérieur du conseil municipal et à la demande de la présidente, les représentants des sociétés CALECO et CLINEO se retirent de la salle afin que la commission émette un avis sur le rapport.

#### Sur le contrôle des quais d'apport volontaire

Madame BARONI indique à Monsieur BOUTTIN que les déchèteries sont ouvertes à tous. Le personnel sur place contrôle seulement que le tri des déchets est fait correctement.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement précise que les déchèteries sont ouvertes à tous les usagers de la redevance d'ordures ménagères (REOM). Ceux qui sont sortis du système n'y ont pas accès. Le contrôle de ceux-ci est plus difficile.

#### Sur les usagers sortis de la REOM

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement indique à Monsieur BERART que tout usager de la REOM a la possibilité d'en sortir sous réserve qu'il puisse garantir la prise en charge de ses déchets tant au niveau de la collecte que du traitement dans le cadre des règlements qui sont prévus. Le dossier est lourd volontairement afin que la collectivité puisse s'assurer que ces contraintes sont bien respectées. Si a posteriori l'utilisateur n'est pas en mesure de prouver la bonne prise en charge de ses déchets, il est réintégré d'office dans la REOM. Cela a effectivement généré des contentieux. Pour le moment, ils ont tous été favorables à la Ville. Si un juge devait adopter une position différente, le service public pourrait être déstructuré et ne plus être assuré si une majorité des administrés sortaient de la REOM. Une autre solution possible serait la mise en place pour le financement du service d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme cela existe dans la plupart des collectivités de métropole. Cette taxe est assise sur le foncier. Aujourd'hui, la réglementation locale ne prévoit pas la possibilité pour les collectivités d'établir une telle taxe.

Monsieur BOUTTIN remarque que la cour des comptes en France recommande la REOM car elle est plus équitable mais la TEOM coûte moins chère. Les administrés sont donc mécontents mais cela relève d'une décision politique.

#### Sur qui décide quel déchet est valorisable ou non

Il est indiqué à Monsieur BERART que le tri commence à la collecte. Tous les déchets collectés dans les points d'apport volontaire sont directement acheminés à la SAEML Mont Dore Environnement où les déchets sont triés et revalorisés. Les déchets recyclables collectés dans les déchetteries sont également acheminés vers la SAEML Mont Dore Environnement.

#### Sur le devenir du verre

Il est indiqué à Madame LAROQUE que lorsque la quantité de verre collectée excède la capacité de l'opérateur qui fait la valorisation matière, le verre n'est pas enfoui à la décharge de Gadji mais à la décharge inerte du Koutio Kouéta. Pour le moment, il n'y a qu'un seul opérateur mais le SIGN, la CSP et la nouvelle réglementation vont dans le sens d'un développement de la filière.

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement précise que le verre est un matériau complètement inerte au même titre que le sable. Il n'est donc absolument pas nocif mais il y a un véritable intérêt à le recycler.

### Sur la fréquence des collectes

Monsieur BOUTTIN indique que 90 % des bacs sont collectés moins de 2 fois par semaine, alors que le marché prévoit 3 collectes. Une seule collecte par semaine serait donc suffisante.

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que le marché de collecte des ordures ménagères a une durée de 6 ans mais des avenants sont possibles. Si on se rend compte que les nouméens ne sortent leur bac qu'une seule fois par semaine, il sera possible d'ajuster, d'où l'intérêt des puces qui permettent de faire le suivi du nombre de levées de bacs.

Monsieur BOUTTIN estime qu'une collecte une fois par semaine inciterait au tri. Il faudrait des mesures incitatives réglementaires et financières. Il souhaiterait que la REOM soit calculée en fonction du nombre de sorties de bacs.

### Sur le changement de prestataire et la gestion du personnel

Il est indiqué à Monsieur BERART qu'il y a un certain nombre de règles qui protègent les salariés en cas de changement de prestataire. Si toutes les conditions sont réunies, le transfert du personnel est une obligation légale, sinon, le maître d'ouvrage peut décider de l'exiger volontairement dans le cadre de la consultation qu'il met en place pour désigner un nouveau titulaire. Historiquement, la ville de Nouméa a souvent demandé à ce que l'ancien personnel soit repris. Pour le marché de collecte des ordures ménagères, la loi impose la reprise du personnel. Cela se rapproche pour le nouveau titulaire de la reprise d'une entreprise complète mais rien ne lui interdit ensuite d'être performant, de mieux gérer son personnel et d'être plus efficace que le précédent prestataire et donc d'optimiser le prix.

### Sur le résultat financier et le solde d'exécution

Il est indiqué à Monsieur BOUTTIN que le résultat financier est le résultat de l'exercice et le solde d'exécution est le résultat cumulé avec les résultats des exercices précédents.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

### Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

==/==

**RENTREE DE Mme Davina FAUA**

- Note explicative de synthèse n° 2022/179 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'énergie électrique pour l'exercice 2021

« Conformément à l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public à caractère industriel et commercial de la distribution d'énergie électrique.

Le rapport qui est soumis à votre examen a été établi en analysant les informations transmises par le concessionnaire EEC et le suivi interne effectué par la Division Performance des Services Délégués de la Ville pour l'exercice 2021.

Il présente une analyse de la qualité du service rendu aux usagers pour la distribution d'énergie électrique. »

----

Madame BARONI indique à Monsieur BOUTTIN que le document d'EEC sera annexé au rapport et que le déploiement des compteurs de nouvelle génération sera échelonné jusqu'en 2027.

#### Sur la technologie des compteurs de nouvelle génération

Monsieur BERGER précise à Monsieur BOUTTIN que la technologie des nouveaux compteurs est la même que celle des compteurs lincky en métropole, ce sont des systèmes à courant porteur.

#### Sur la formation des personnes âgées à l'utilisation de l'application

Monsieur MEHRENBERGER indique à Madame BARONI que l'avantage n° 1 du compteur de nouvelle génération est de recevoir sa facture au réel tous les mois, ce qui est une demande forte de la clientèle. Il est également possible de disposer d'alerte. Une brochure a été créée pour expliquer simplement comment consulter les données transmises par le compteur et configurer les alertes. A Thio, il y a eu des réunions en mairie et dans les quartiers. Ce nouveau système fonctionne aussi bien via l'application smartphone que par SMS.

Monsieur BERGER ajoute que les jeunes aident les plus âgés à utiliser l'application.

#### Sur la nécessité d'avoir une connexion internet

Monsieur BERGER indique à Madame BARONI que le compteur nouvelle génération fonctionne sans connexion internet. En revanche, le client devra avoir un abonnement téléphonique pour recevoir les informations par SMS ou une connexion internet pour utiliser l'application.

#### Sur le coût de la mise en place des compteurs nouvelle génération

Monsieur MEHRENBERGER indique à Madame MANUOHALALO que les compteurs font partie du patrimoine du service public mis à disposition du concessionnaire. Leur installation, comme l'ensemble des investissements du service de distribution d'énergie électrique, est financée par le concessionnaire dans le cadre de son contrat. Le coût d'installation de ces compteurs a été estimé à 700 millions de francs. Toutefois, les coûts d'exploitation diminueront au niveau de la relève, des véhicules, du carburant, etc. Tous les coûts ont été analysés de façon globale et le delta entre le coût d'investissement et les gains d'exploitation qui seront générés pour le système tarifaire est de 300 millions de francs. Le bilan sur la durée de la concession sera donc positif.

Monsieur BERGER précise que le client ne paiera pas de supplément pour le changement du compteur.

#### Sur les comptes annuels

Monsieur BERART s'étonne de l'absence de détails dans la rubrique « comptes annuels » du rapport du concessionnaire. *NB : Cette rubrique est transmise indépendamment du rapport annuel du concessionnaire lorsque les comptes de ce dernier ont été validés.*

### Sur qui décide la transformation de poste privé en poste public.

Monsieur BERGER confirme à Monsieur BERART qu'il y a des postes électriques privés qui peuvent revenir dans la concession. EEC rachète alors le poste à sa valeur nette comptable ce qui arrive très rarement.

### Sur le choix du client de changer de compteur

Monsieur MEHRENBARGER indique à Madame BARONI que pour le moment, le compteur nouvelle génération n'est pas imposé par le schéma de transition énergétique qui est en cours de discussion. C'est un objectif de la programmation mais non contraignant. Il n'y a pas d'obligation légale d'installer ce type de compteur. Toutefois, EEC fera tout son possible pour inciter les clients à passer au compteur nouvelle génération notamment en faisant payer un forfait supplémentaire pour le déplacement de l'agent EEC qui effectuera la relève sur les anciens compteurs.

Il est précisé que le compteur n'appartient pas à l'utilisateur mais au service public. En conséquence, c'est le service public qui choisira le type de compteur installé chez les usagers.

Madame BARONI ajoute que l'Union européenne avait imposé l'installation de ces compteurs communicants.

Monsieur BERGER indique à Madame MANUOHALALO que le fait d'avoir voulu imposer en France la mise en place des compteurs communicants a engendré un certain nombre de crispations. Ici, l'objectif est d'inciter le maximum de clients à changer de compteur sans pour autant mettre en avant l'obligation. A la différence de la métropole où les compteurs sont dans les appartements, ici la plupart des compteurs sont dans les parties communes des immeubles ou en limite de propriété. Il y a donc moins de sentiment intrusif chez les clients calédoniens qu'en métropole.

### Sur les redevances de comptage

Monsieur LECOURIEUX indique à Monsieur BOUTTIN qu'il y a un projet de modification de la délibération tarifaire par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Dès janvier 2023, les tarifs appliqués pour la redevance de comptage seront bien intégrés dans le calcul de la rémunération des gestionnaires de réseau de distribution d'énergie électrique. Il s'agira donc d'une composante normale du tarif payé par les usagers en contrepartie du service qui leur est rendu.

Il est rappelé que c'est le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui définit le tarif payé par les usagers des services publics de distribution d'électricité.

### Sur l'équipement des activités économiques en compteurs nouvelle génération

Monsieur MEHRENBARGER indique à Madame BARONI que l'ensemble des clients haute tension sont déjà équipés de compteurs communicants et ont déjà accès au service d'alerte et de suivi de consommation.

### Sur l'enfouissement des réseaux aériens et les extensions de branchements

Madame BARONI indique à Monsieur BERART que les enfouissements des réseaux se font pour des raisons de sécurité en cas de cyclone notamment.

Monsieur BERGER indique à Monsieur BERART que les nouveaux branchements sont créés lors des constructions nouvelles.

Sur la qualité du traitement des réclamations par le service client

Monsieur BOUTTIN évoque un cas particulier pour lequel les réponses apportées au client par EEC étaient inappropriées et inexactes. Il évoque une insuffisance de qualité dans la relation aux usagers. Il aimerait une meilleure information auprès des usagers sur les mesures à prendre en cas de coupure pour protéger les appareils électriques sensibles ainsi qu'une meilleure prise en charge des dommages occasionnés le cas échéant.

Sur les réseaux aériens

Monsieur BERGER indique à Monsieur BERART que lorsque la Ville demande à enfouir un réseau aérien dont le support est commun avec celui de l'OPT, cette dernière est sollicitée et les deux réseaux sont enfouis.

Il est précisé à Monsieur BERART que lors d'une requalification complète de voirie comme la route du Port Despointes, tous les réseaux sont enfouis, seuls restent les mats d'éclairage public dont l'alimentation est enfouie.

Sur l'évolution tarifaire

Madame BARONI indique à Monsieur BOUTTIN que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie fixe les tarifs de l'électricité. Il n'y a pas d'information disponible sur les perspectives d'évolution des tarifs envisagée.

----

En application de l'article 20-2 du règlement intérieur du conseil municipal et à la demande de la présidente, les représentants de la société Électricité et eau de Calédonie (EEC ENGIE) se retirent de la salle afin que la commission émette un avis sur le rapport.

Monsieur BOUTTIN regrette de ne pas pouvoir parler des tarifs de l'énergie électrique et de ne pas être convié au gouvernement.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

\*  
\* \*  
\*

IV - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE EXAMINÉE PAR LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 18 JANVIER 2023 :

- Note explicative de synthèse n° 2023/01 relative à l'adoption du projet de modification n° 1 du plan d'urbanisme directeur (PUD) et habilitation du maire à proposer son approbation à l'assemblée de la province Sud

« Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le conseil municipal a engagé une modification du plan d'urbanisme directeur (PUD), au regard des besoins liés aux projets de développement du territoire.

Cette première modification repose plus précisément sur trois grands objectifs :

- faire évoluer les zonages le long des axes de circulation pour permettre le développement des commerces,
- adapter le zonage sur l'Anse-Vata pour redynamiser le secteur,
- améliorer la rédaction du règlement du PUD pour une meilleure compréhension et application de celui-ci, notamment en ce qui concerne la définition de l'emprise au sol et la règle relative aux espèces endémiques dans l'aménagement des espaces verts.

Ce projet de modification a été soumis à deux enquêtes publiques par arrêtés n° 3604-2021/ARR/DAEM du 29 décembre 2021 et n° 723-2022/ARR/DAEM du 2 mars 2022. Il a en effet été constaté à l'issue de l'enquête publique initiale que les formalités de publicité de l'avis d'enquête n'avaient pas été pleinement accomplies, et ce, à la suite d'une modification de date de publication décidée unilatéralement et sans préavis par le quotidien Les Nouvelles Calédoniennes. La province Sud, garante de l'organisation de l'enquête publique, a donc annulé la première enquête par arrêté n° 790-2022/ARR/DAEM du 25 février 2022 et a procédé à une nouvelle enquête publique qui s'est déroulée du 28 mars au 11 avril 2022 pour une durée de 15 jours.

Le 10 mai 2022, un mois après la clôture de cette seconde enquête publique, le commissaire enquêteur a transmis son rapport sur le projet de modification n° 1 du PUD. Ce rapport se concluait par un avis défavorable et ce, malgré les premiers éléments de réponses apportés par la Ville en cours d'enquête.

La ville de Nouméa a pris le soin d'analyser l'intégralité des observations formulées par le public au cours de cette enquête publique, dont la synthèse est annexée à la présente note.

Afin de tenir compte et de répondre aux principales remarques formulées, le projet de modification n° 1 du PUD a finalement été ajusté. Conformément à ces observations, ces ajustements visent à :

- limiter le développement des ombrières photovoltaïques aux seules surfaces liées à l'activité commerciale ou industrielle ;
- maintenir le zonage UB2p au Faubourg Blanchot afin de préserver le patrimoine existant tout en autorisant les commerces sur les axes fréquentés ;
- conserver le caractère touristique de la baie de l'Anse-Vata, en privilégiant le maintien de la zone UT1 et en renforçant la végétalisation ;
- apporter un ajustement mineur sur la parcelle n° 34 située le long de la rue Koenig au septième kilomètre, afin de la reclasser en zone UA2 en adéquation avec la parcelle limitrophe constituant la même unité foncière.

Ainsi, les observations recueillies pendant l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur ont été intégrés à ces propositions d'évolutions.

Il revient désormais au conseil municipal d'adopter ce projet de modification du PUD, et d'habiliter le maire ou son représentant à proposer son approbation à la prochaine séance de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. »

## ANNEXE A LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Afin de prendre en compte les éléments ayant motivé les conclusions défavorables du commissaire enquêteur, il est proposé d'ajuster le projet initial de modification du plan d'urbanisme directeur au regard de certaines de ses observations.

### **Concernant l'évolution n° 1 sur la définition de l'emprise au sol :**

Le commissaire enquêteur considère que « la modification de la définition de l'emprise au sol concernant les ombrières photovoltaïques et toiles tendues étanches mérite d'être réétudiée et sa traduction dans le règlement, précisée. » Il indique que les ombrières photovoltaïques devraient être exclues en zone d'habitat, mais trouvent leur intérêt en zones industrielles, artisanales et d'activités économiques diverses.

#### Réponse de la ville de Nouméa :

L'Etat et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaitent que les collectivités se dirigent volontairement et systématiquement vers l'indépendance énergétique en passant par l'intégration de la production énergétique sur les toitures. La proposition de la Ville va dans ce sens. La proposition initiale est cependant réajustée, afin de limiter ces dispositifs aux activités industrielles et commerciales, au regard des observations du commissaire enquêteur. Une nouvelle définition est donc proposée dans le lexique, lequel est opposable aux tiers.

La Ville retient l'argument du commissaire enquêteur, tout en promouvant le recours aux énergies renouvelables, lequel s'inscrit ainsi dans le cadre des objectifs du Schéma de Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie, dans les orientations nationales en la matière (loi Energie-Climat de 2019 et loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015), mais aussi dans les objectifs du Projet de Ville du PUD approuvé en 2020.

### **Concernant l'évolution n° 2 sur la règle relative aux obligations en lien avec les espèces endémiques et/ou autochtones :**

Avis favorable du commissaire enquêteur. Cette évolution est donc maintenue.

### **Concernant l'évolution n° 3 sur le secteur de Faubourg-Blanchot :**

Le commissaire enquêteur indique que « les Nouméens se sont massivement manifestés pour s'opposer au projet de modification de zonage du Faubourg Blanchot, considérant que le classement en UB1p mettait en danger le patrimoine architectural et végétal de ce beau quartier. »

#### Réponse de la ville de Nouméa :

Sur les grands axes du quartier de Faubourg Blanchot, il a été constaté que les commerces et les bureaux cherchent davantage à s'implanter que les constructions à usage d'habitation. Or, le zonage du PUD en vigueur rend difficile cette implantation puisque seules les extensions de commerces et de bureaux déjà existants sont autorisées, et sont limitées à 100m<sup>2</sup>.

Aussi, afin de mieux correspondre à ces besoins constatés ces dernières années, et par ailleurs décrits par le commissaire enquêteur en page 4 de son rapport, la Ville avait proposé de modifier le zonage UB2p en vigueur par un zonage UB1p. Cette proposition visait à permettre de développer de nouveaux commerces et bureaux. Le sous-secteur « p » permettait quant à lui la protection du patrimoine architectural. Cependant, des craintes ont été soulevées par le public au regard de la hauteur autorisée en UB1, à savoir R+3+attique, qui laissait craindre aux administrés la démolition de villas anciennes au profit d'immeubles. Il convient cependant de noter que permettre l'implantation des commerces et des bureaux dans le quartier du Faubourg Blanchot permet de conserver les entités architecturales existantes, qui ne sont plus forcément attractives pour la destination de logement.

La Ville propose de conserver le zonage en vigueur UB2p au Faubourg Blanchot, mais de l'accompagner d'une règle particulière autorisant les commerces et les bureaux uniquement le long des axes de circulation identifiés, conformément aux propositions du commissaire enquêteur (page 32). Cette règle identifiera les axes de circulation concernés, à l'article 2 du règlement de la zone UB2p.

Le commissaire enquêteur précise par ailleurs que « *les modifications proposées ne vont pas dans le sens de la « Ville naturelle et performante » défendue par la Mairie dans son projet de ville, notamment avec la diminution des espaces verts au Faubourg Blanchot (passage de UB2p en UB1p).* »

Réponse de la ville de Nouméa :

Le zonage actuellement en vigueur sur le secteur de Faubourg Blanchot (UB2p) est finalement maintenu. Il convient toutefois de noter que le pourcentage des espaces verts obligatoires dans la zone UB1p, initialement envisagée par la Ville, doit être égal ou supérieur à 30 % de la surface totale de la parcelle, et non 20 % comme l'indique le commissaire en page 31 de son rapport.

**Concernant l'évolution n° 4 sur le secteur de l'Anse-Vata :**

Le commissaire enquêteur considère que « *l'abandon du zonage UT1 au profit d'un zonage UB1t sur les deux derniers grands terrains situés dans le secteur de l'Anse-Vata (portion comprise entre la route de l'Anse-Vata et le Rocher à la Voile), alors même que ces terrains sont à fort enjeu touristique ne va pas dans le sens de l'intérêt général. La création d'hôtels et le développement touristique sont générateurs d'emplois et d'attractivité pour la ville.* »

Réponse de la ville de Nouméa :

Le zonage UB1t que proposait initialement la ville sur ces terrains n'obérait pas la possibilité de réaliser une construction hôtelière. En revanche, il permettait aux porteurs de projet de choisir la proportion hôtel/logement qui lui semblait la plus adaptée. Plusieurs études relatives à l'hébergement hôtelier attestent en effet que le nombre de clés sur la ville de Nouméa est déjà suffisant. Les propriétaires des terrains concernés par cette modification de zonage ne se sont donc pas engagés dans cette voie de création de nouvelles structures hôtelières. C'est pourquoi la Ville avait souhaité répondre aux réalités des projets actuels en permettant la réalisation de résidences d'habitation sur cette zone.

Afin de répondre aux craintes des Nouméens, notamment en termes d'accueil des touristes et de préservation du caractère touristique du secteur, le zonage UT1 en vigueur est maintenu, zonage qui impose *a minima* 50 % de SHON à usage d'hôtellerie pour les opérations d'ensemble mixtes. Le terrain situé dans la continuité de la résidence de la Cocoteraie est également classé en UT1 sur l'intégralité de l'entité foncière, dans un souci d'homogénéité. Une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'Anse-Vata permet de prévoir une zone tampon végétalisée entre les deux limites foncières de ces terrains, afin de répondre à l'avis du commissaire enquêteur selon lequel « *une zone tampon, zone apaisée de moindre densité, entre une zone résidentielle et une zone de tours, me paraît justifié* » (page 36 de son rapport).

CONCLUSION

Le projet de modification n°1 du plan d'urbanisme directeur a été adapté pour tenir compte du résultat de l'enquête publique, à savoir de l'avis du commissaire enquêteur et des remarques des personnes s'étant exprimées.

En définitive, la plupart des recommandations et observations exprimées par le commissaire enquêteur dans ses conclusions a donné lieu à des ajustements par la commune du projet de modification initial, de manière à y répondre favorablement.

----

./.



M. Marc ZEISEL (rapporteur) :

Madame le Maire souligne que ce projet tient compte des observations du commissaire enquêteur.

Concernant l'Anse-Vata, Madame le Maire rappelle que le changement de zonage (UT1 en UB1t), proposé initialement par la Ville en 2021 dans un contexte de crise sanitaire, tenait compte de l'émergence de projets importants représentant plusieurs milliards de francs CFP tandis que les entreprises du BTP connaissaient une situation difficile, les obligeant parfois à réduire leur personnel.

Par ailleurs, elle fait observer que le zonage UB1t permet aux promoteurs de réaliser des constructions hôtelières, tout en choisissant la proportion hôtel/logement la plus adaptée. En maintenant le zonage UT1, imposant de construire 50 % d'hôtels minimum et 50 % de logements maximum, la vocation touristique de la baie, inscrite depuis 1990 dans les documents d'urbanisme, est conservée.

Enfin, s'agissant du terrain situé en contrebas de la Cocoteraie, elle explique que le zonage UT1 est proposé sur l'intégralité de l'entité foncière dans un souci d'homogénéité.

Concernant le Faubourg Blanchot, Madame le Maire rappelle que l'objectif initial d'un changement de zonage (UB2p en UB1p) était de permettre aux propriétaires d'exercer une activité de service dans des maisons de caractère, coloniales ou non, généralement bien entretenues. Le projet répondait, en effet, à un souci d'harmonisation et d'équité entre les propriétaires actuels ayant développé une activité de service le long des axes passants (architecte, salle de danse, garderie etc.) sans autorisation préalable, et les futurs porteurs de projets. Actuellement en zone UB2p, la superficie maximale de 100 m<sup>2</sup> consacrée à l'activité professionnelle ne permet pas à des cabinets médicaux par exemple, d'envisager leur installation. La Ville propose de conserver le zonage en vigueur UB2p mais de l'accompagner d'une règle particulière autorisant les commerces et les bureaux uniquement le long des axes identifiés conformément aux propositions du commissaire enquêteur.

En conclusion, à l'issue de l'enquête publique et afin de tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur, le zonage UT1 est maintenu sur l'Anse-Vata et l'implantation de commerces et services dans des zones déjà concernées au Faubourg Blanchot est facilitée sans porter atteinte au patrimoine.

Elle informe les conseillers que cette proposition de modification du PUD sera examinée par le comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) le 24 janvier 2023 et soumis à l'approbation de l'assemblée de la province Sud le 16 février 2023.

Sur le projet de délibération : pas d'observations ni d'oppositions.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

----

DELIBERATION N° 2023/

adoptant le projet de modification n° 1 du plan d'urbanisme directeur (PUD)  
et habilitant le maire à proposer son approbation à l'assemblée de la province Sud

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

Calédonie, VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles R. 112-10 PS. 112-42 à PS. 112-48,

VU la délibération de l'assemblée de la province Sud n° 2-2020/APS du 13 février 2020 approuvant le plan d'urbanisme directeur révisé de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/875 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 habilitant le maire à demander l'avis de la province Sud pour engager la modification n° 1 du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/1248 du 20 décembre 2021 portant mise en modification n° 1 du Plan d'Urbanisme Directeur de la ville de Nouméa,

VU l'arrêté n° 723-2022/ARR/DAEM du 2 mars 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan d'Urbanisme Directeur de la ville de Nouméa,

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 10 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/01 du 12 janvier 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 18 janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

##### ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le projet de modification n° 1 du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa, ci-annexé, est adopté par le conseil municipal.

##### ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à proposer à l'assemblée de la province Sud l'approbation de la modification n° 1 du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

##### ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

##### ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée à la province Sud.

----

./.

**ARRIVEE DE M. Nicolas BRIGNONE**

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? Monsieur KATIDJO-MONNIER.

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER :

Merci. Nous aurons simplement une explication de vote.

Mme le Maire :

Avant que vous ne fassiez votre explication de vote, y-a-t-il des observations ?

**PAS D'OBSERVATIONS**

Allez-y, Monsieur KATIDJO-MONNIER.

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER :

Merci, Madame le Maire. Tout ça pour ça ? C'est vraiment dommage que la démocratie au sein de notre conseil n'ait pas été réellement entendue, nous aurions gagné une année. Toutes les dispositions relevées par l'enquêtrice publique, nous en avons discuté en commission en décembre 2021. Il aura fallu un passage en force puis une enquête publique, une première enquête publique annulée, une deuxième enquête publique, deux pétitions, des milliers de signatures pour en revenir aux dispositions. Sur le Faubourg Blanchot, on maintient le zonage afin d'éviter des immeubles en plein milieu des quartiers anciens. Pour l'Anse-Vata, on maintient l'activité touristique afin de se préparer, de ne pas hypothéquer l'avenir avec le retour des touristes qui reviennent à Nouméa.

Aujourd'hui, nous sommes très heureux de voir que nos efforts aboutissent avec cette modification du PUD qui intègre toutes les modifications que nous avons demandées. Donc, nous voterons pour cette modification n° 1 du plan d'urbanisme. Merci.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres observations ? Madame FAUA.

Mme Davina FAUA :

Merci Madame le Maire. J'aurai un vote et une explication de vote. Tout d'abord, meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année.

Ce projet de modification du PUD soumis à notre approbation prend en compte les observations recueillies pendant les enquêtes publiques et l'avis du commissaire-enquêteur. En cela, nous tenons à remercier les services de la Ville pour le travail d'analyse des observations formulées.

Ce projet de modification du PUD semble donc convenable car il répondrait aux exigences de la population. Malheureusement, nous savons que ce n'est qu'une partie seulement des Nouméennes et des Nouméens qui répond à ces enquêtes publiques. Nous pouvons donc en déduire à ce titre que certains quartiers verront leurs attentes moins considérées puisque non clairement identifiées.

Ainsi Madame le Maire, nous nous abstenons pour cette délibération. Merci.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres explications de vote ?

**PAS D'AUTRES EXPLICATIONS DE VOTE**

En dehors de l'abstention de « Nouméa, c'est vous », je vais mettre au vote cette modification. A main levée, qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ABSTENTION DE :**  
**Mme Veylma FALAEO et**  
**Mme Davina FAUA,**  
**de « Nouméa, c'est vous »**

\*  
 \* \*  
 \*

Mme le Maire :

Conformément à l'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Celui-ci a pour objectif d'annoncer les orientations générales du prochain budget.

Il s'agit donc d'engager ce débat d'orientation budgétaire, préalablement à l'examen du budget par la commission du budget et des finances qui se tiendra le 9 février et en conseil municipal le 23 février prochain.

Dans la présente note explicative de synthèse, il sera fait un rappel du contexte économique et financier local, un exposé de la situation financière de la Ville et une projection des tendances budgétaires à venir.

V - **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N° 2023/02 RELATIVE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

« Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2023 ainsi que les perspectives pour la période 2023-2025.

**I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

Alors que les perspectives pour l'année 2022 se présentaient initialement comme celles d'une poursuite de sortie de crise sanitaire, le conflit russo-ukrainien a généré de nouvelles conséquences au plan international. Des tensions inflationnistes sont apparues fin 2021, particulièrement sur les produits énergétiques, les matières premières ainsi que sur certaines denrées alimentaires.

Selon l'analyse de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) dans sa publication de décembre 2022, les conséquences du contexte inflationniste international commencent à produire leurs effets sur le pays.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de +0,9 %, tiré par le prix de l'énergie (+3,2 %) et de l'alimentation (+2 %). En glissement annuel, l'inflation s'établit à 5,2 % au mois de septembre. D'ailleurs, la balance commerciale se dégrade en raison de la diminution en valeur des exportations et de la hausse sensible en valeur des importations (en raison de l'envolée des prix des hydrocarbures). Les effets de l'inflation pèsent sur les entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Concernant le nickel, après avoir atteint des niveaux élevés début 2022, le cours du nickel fléchit de -24 % au 3<sup>ème</sup> trimestre. Les stocks mondiaux restent faibles compte tenu de la demande post-pandémie. Au plan local, les producteurs métallurgiques ont du mal à atteindre leurs objectifs de production, en raison de différentes contraintes (intempéries, problèmes sociaux, coût de l'énergie). »

Dans le secteur du BTP, l'activité se contracte et subit l'envolée des prix des matériaux de construction (+ 7,8 % sur un an pour l'index BT21) qui pèse sur les entreprises. Les difficultés d'approvisionnement persistent, engendrant parfois des risques de pénuries.

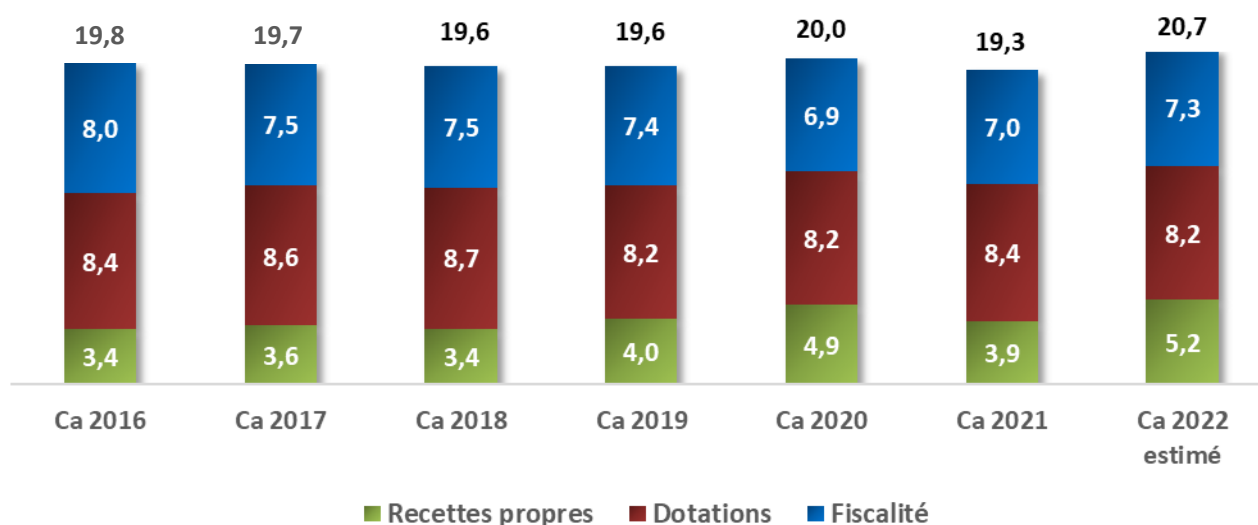
Enfin, l'activité touristique reprend mais reste timide sur le segment international. Le trafic aérien interne a retrouvé un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Les perspectives sont bonnes : avec la reprise des croisières, 62 % des entreprises du secteur prévoient une hausse de leur activité au prochain trimestre ainsi qu'une hausse de leurs effectifs.

On observe une meilleure résilience de l'économie du pays depuis la fin de l'année 2021, grâce notamment aux nombreuses mesures d'aide et de soutien déployées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. En revanche, dans une situation de déficit persistant des comptes sociaux, le niveau d'endettement de la Nouvelle-Calédonie s'est aggravé avec un recours massif à l'emprunt pour faire face à ses engagements.

## II. LA SITUATION DE LA VILLE TOUJOURS PRESERVEE

### 1. Une épargne qui se rétablit

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



Les recettes de fonctionnement enregistrent un rebond en 2022. Il provient principalement des recettes propres (+1,3 milliard) et de la fiscalité (+346 millions) tandis que les dotations apparaissent en léger recul par rapport à 2021 (-227 millions).

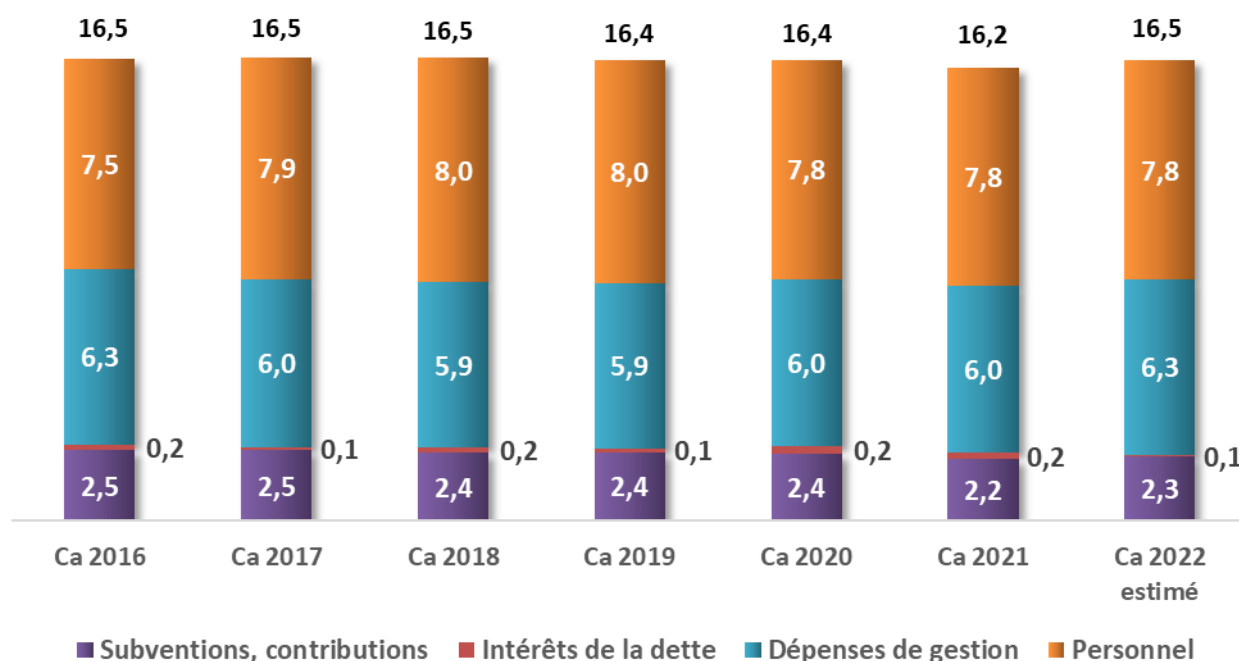
Les recettes propres ont évolué de +1,3 milliard de francs CFP à la faveur principalement d'une régularisation des redevances d'occupation du domaine public dues sur les infrastructures et réseaux de télécommunications (+235 millions de francs CFP), des redevances d'eau (+214 millions de francs CFP), du reclassement des droits de stationnement (+72 millions de francs CFP) et des produits exceptionnels de cession d'immobilisations (+ 962 millions de francs CFP). En revanche, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 164 millions de francs CFP.

En matière de fiscalité, le produit des impôts et taxes augmente de 346 millions de francs CFP, tiré par les centimes additionnels (+333 millions de francs CFP) et par les autres recettes fiscales (+13 millions de francs CFP).

S'agissant des dotations, la baisse de 227 millions de francs CFP enregistrée par rapport à 2021 provient d'une moins-value de 110 millions de francs CFP du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) dont l'assiette de répartition a baissé, de la non reconduction du produit de 147 millions de francs CFP perçu suite au contentieux engagé par les communes sur le FIP, atténuée par une plus-value de 30 millions de francs CFP constatée sur la dotation globale de fonctionnement.

En contrepartie, la Ville maintient sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'enjeu est de préserver l'épargne nécessaire au financement du programme d'investissement. On note cependant une légère hausse des dépenses en 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en MF)



Dépenses à fort enjeu, les charges de personnel sont contenues depuis 2018, malgré l'intégration de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité ainsi que les réformes actées par le gouvernement (nouveau statut des agents contractuels de droit public, relèvement des taux de contribution employeur et taux de cotisation salariale à la caisse locale de retraite).

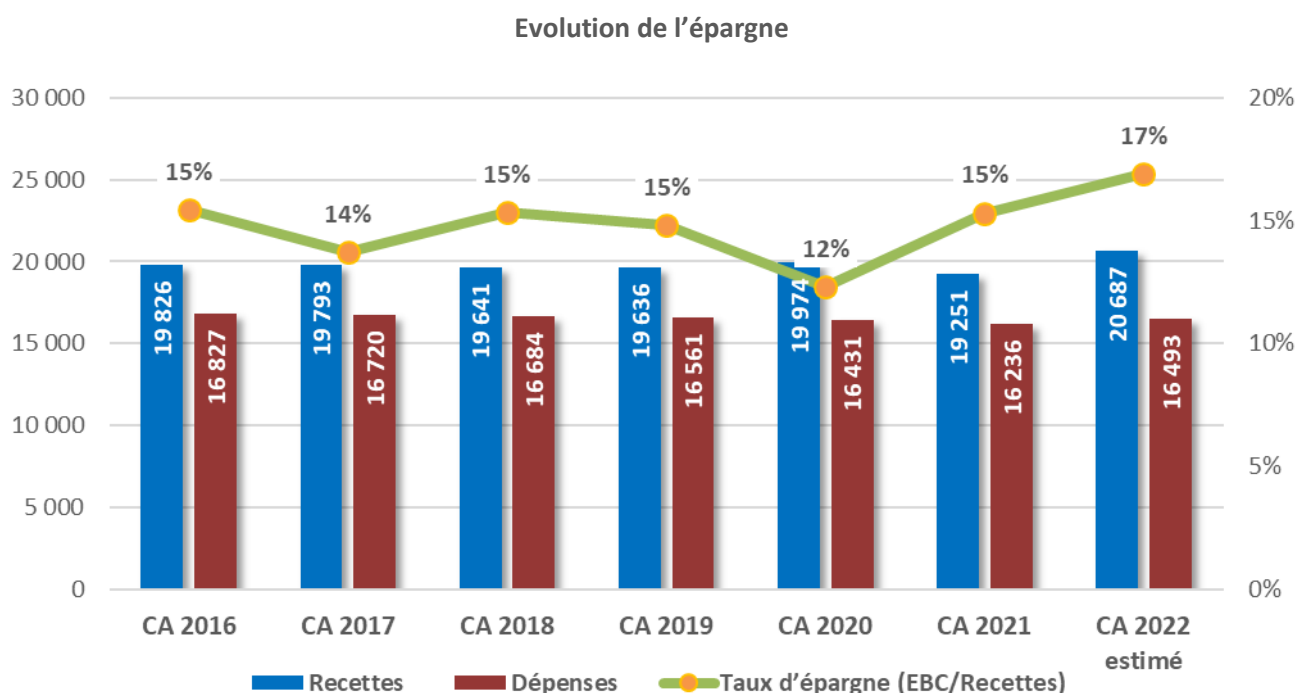
S'agissant des dépenses de gestion, elles ont progressé de 5 % en 2022 du fait de dégrèvements comptabilisés sur l'exercice 2022 à hauteur de 343 millions de francs CFP. Déduction faite de ces charges exceptionnelles, les dépenses de gestion sont stables par rapport à 2021.

Enfin, en matière de subventions, des réévaluations à la hausse ont été opérées sur celle versée au centre communal d'action sociale (30 millions de francs CFP) ainsi qu'aux centres de loisirs impactés par la crise COVID en 2021 (23 millions de francs CFP) et au secteur scolaire (25 millions de francs CFP).

Par ailleurs, les contributions aux syndicats intercommunaux ont évolué de +44 millions de francs CFP pour le syndicat mixte des transports urbains (SMTU) tandis que celle du syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) a diminué de -24 millions de francs CFP. Quant à l'aquarium des lagons, il a bénéficié d'une contribution complémentaire de 14 millions de francs CFP, à titre d'avance de trésorerie.

Ces variations de recettes et de dépenses conduisent par contraction à la détermination de l'épargne.

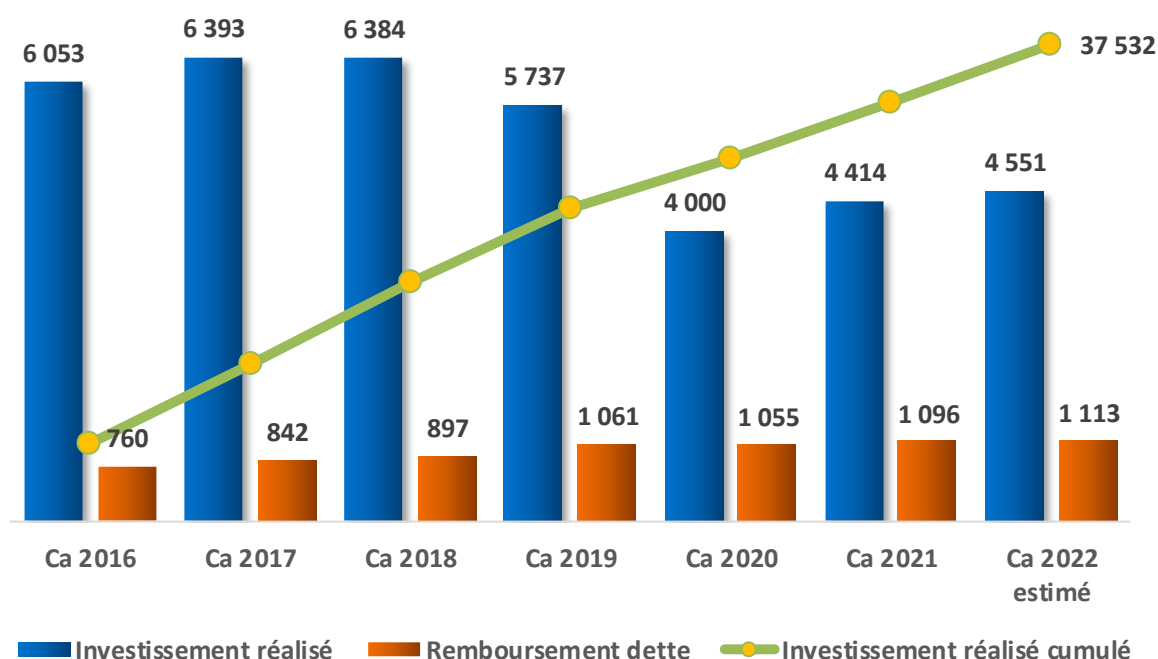
Dans un contexte impacté par la dégradation des finances publiques et par la crise COVID, l'épargne brute (hors charges et produits exceptionnels) enregistre un rebond en 2022 grâce à l'évolution des recettes et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le niveau d'épargne dégagé devrait s'établir à 16,6 %, soit un niveau d'épargne supérieur au plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers. Il permet de contribuer aisément à l'autofinancement du programme d'investissement et le remboursement de la dette.



## 2. Un programme d'investissement qui repart

Après la baisse des dotations du FIP en 2019 et la crise COVID en 2020 et 2021, lesquelles ont fortement impacté la réalisation du programme d'investissement (4 milliards de francs CFP contre plus de 6 milliards auparavant), on constate un redémarrage des dépenses d'investissement à partir de 2021.

## Evolution du programme d'investissement (en MF)



Depuis 2016, la Ville a investi en cumulé plus de 37,5 milliards de francs CFP, soit une moyenne de 5 milliards de francs CFP par an, pour son développement, l'amélioration du cadre de vie des administrés et le soutien à l'économie locale.

Au cours de cette période, le financement des investissements s'est opéré par l'épargne nette, par des subventions d'investissement et par l'emprunt, lesquels représentent en moyenne sur la période 2016-2022, respectivement 47 %, 17 % et 36 % de l'investissement réalisé.

## Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2016-2022
<b>Investissement réalisé</b>	<b>6 053</b>	<b>6 393</b>	<b>6 384</b>	<b>5 737</b>	<b>4 000</b>	<b>4 414</b>	<b>4 551</b>	<b>37 532</b>
Epargne nette	79%	41%	33%	41%	60%	46%	51%	<b>47%</b>
Subventions	21%	18%	9%	19%	13%	30%	16%	<b>17%</b>
Emprunt	0%	41%	58%	40%	27%	24%	33%	<b>36%</b>

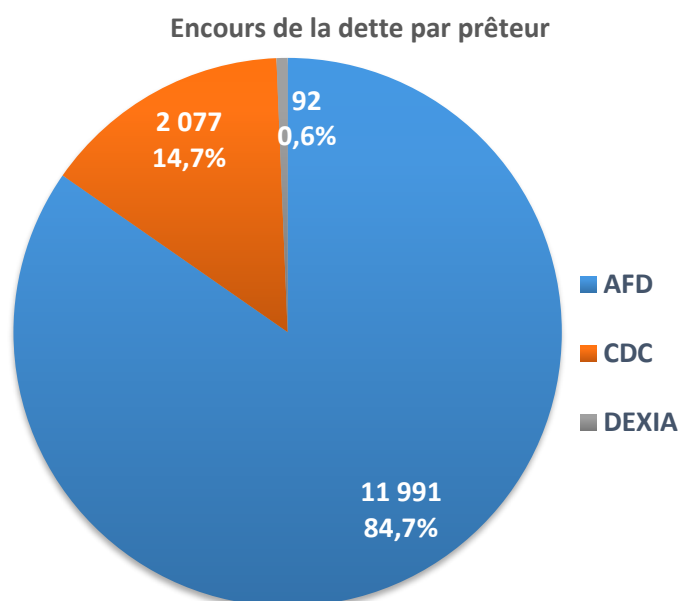
### 3. Un endettement toujours modéré et une solvabilité assurée

Fin 2022, l'encours de la dette s'élève à 14 milliards de francs CFP et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 68 % des recettes (contre 69 % en 2021), bien en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement, en dessous des 7 années d'épargne nécessaire, reste satisfaisante avec 4,1 années contre 4,6 années fin 2021, pour garantir le remboursement intégral du stock de la dette en y consacrant toute l'épargne disponible.



La Ville conserve donc ses marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec un endettement modéré et une solvabilité assurée.



A la clôture de l'exercice 2022, l'encours de la dette communale se répartit comme suit :

- Agence Française de Développement : 84,7 %,
- Caisse des Dépôts et Consignations : 14,7 %,
- DEXIA : 0,6 %,

Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2042.

Enfin, la structure de la dette communale est composée à :

- 85 % de prêts à taux fixe
- 15 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Épargne Populaire).

## STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2022

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
<b>TYPE DE TAUX</b>												
Fixe	1,09	12 083 160 902	85,33	994 029 574	78,54	875 565 378	78,70	118 464 196	77,34	34 599 014	57,31	14 ans 02 mois
Indexé	1,50	2 076 989 081	14,67	271 646 278	21,46	236 937 382	21,30	34 708 896	22,66	25 767 759	42,69	07 ans 11 mois
LIVRET A	1,50	1 927 111 518	13,61	248 931 409	19,67	216 773 140	19,49	32 158 270	20,99	23 028 331	38,15	08 ans 01 mois
LEP	1,50	149 877 563	1,06	22 714 869	1,79	20 164 242	1,81	2 550 626	1,67	2 739 428	4,54	06 ans 01 mois
Structuré	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
<b>TRANCHE DE TAUX</b>												
4% < taux	4,61	92 492 317	0,65	115 509 152	9,13	106 624 357	9,58	8 884 795	5,80	1 073 406,92	1,78	00 ans 09 mois
3% < tx <= 4%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
2% < tx <= 3%	2,57	1 394 051 016	9,84	157 779 218	12,47	140 383 636	12,62	17 395 582	11,36	6 834 983	11,32	13 ans 00 mois
1% < tx <= 2%	1,72	6 152 301 187	43,45	589 862 290	46,60	482 174 810	43,34	107 687 480	70,30	45 523 786	75,41	11 ans 06 mois
0% < tx <= 1%	0,58	4 085 878 920	28,85	226 899 066	17,93	207 693 831	18,67	19 205 235	12,54	6 934 597	11,49	15 ans 11 mois
taux <= 0%	0,00	2 435 426 543	17,20	175 626 126	13,88	175 626 126	15,79	0	0,00	0	0,00	13 ans 11 mois
<b>PÉRIODICITÉ</b>												
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	556 899 822	3,93	155 620 764	12,30	140 383 636	12,62	15 237 128	9,95	1 121 426	1,86	03 ans 08 mois
Semestrielle	0,98	11 433 768 763	80,75	741 843 887	58,61	647 093 808	58,17	94 750 079	61,86	32 404 181	53,68	14 ans 10 mois
Annuelle	1,73	2 169 481 399	15,32	368 211 202	29,09	325 025 316	29,22	43 185 885	28,19	26 841 166	44,46	07 ans 07 mois
<b>PRÊTEUR</b>												
Tous	1,15	14 160 149 983	100,00	1 265 675 852	100,00	1 112 502 760	100,00	153 173 092	100,00	60 366 773	100,00	13 ans 03 mois
AFD	1,04	11 990 668 585	84,68	897 464 650	70,91	787 477 444	70,78	109 987 206	71,81	33 525 607	55,54	14 ans 03 mois
CDC	1,50	2 076 989 081	14,67	271 646 278	21,46	236 937 382	21,30	34 708 896	22,66	25 767 759	42,69	07 ans 11 mois
DEXIA	4,63	92 492 317	0,65	96 564 924	7,63	88 087 934	7,92	8 476 989	5,53	1 073 407	1,78	00 ans 09 mois
<b>DEVISE</b>												
euro	1,15	14 160 149 983	100,00	1 265 675 852	100,00	1 112 502 760	100,00	153 173 092	100,00	60 366 773	100,00	13 ans 03 mois
XPF	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
<b>TOTAL</b>	<b>1,15</b>	<b>14 160 149 983</b>		<b>1 265 675 852</b>		<b>1 112 502 760</b>		<b>153 173 092</b>		<b>60 366 773</b>		<b>13 ans 03 mois</b>

**III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023**

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives 2023-2025, la Ville proposera pour 2023 un plan d'investissement raisonnable et soutenable financièrement, pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Nouméens et pour maintenir la qualité du service public. L'ensemble des principaux projets est présenté ci-après sur la base des grandes ambitions de la mandature.

➤ **Une ville plus sûre**

En 2023, il est prévu de livrer le nouvel hôtel de police, après réhabilitation des anciens locaux de l'Etat-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC), qui sont plus adaptés en termes de configuration, d'espaces et de situation géographique. Démarré en 2022, le projet est estimé à 490 millions de francs CFP dont les crédits de paiement s'étalent sur 2022 et 2023.

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de la polyclinique de l'Anse-Vata, de nouvelles caméras seront installées pour compléter le maillage de vidéo protection dans le secteur. De plus, le remplacement des anciennes caméras sera également prévu pour un budget global de 12 millions de francs CFP.

Pour la réalisation de ces projets, la province Sud apporte son concours : à hauteur de 50 millions de francs CFP pour l'hôtel de police et de 12 millions de francs CFP au titre de la vidéo protection.

Des moyens d'intervention supplémentaires seront octroyés aux policiers et aux pompiers, dont 20,8 millions de francs CFP au titre des véhicules d'intervention, avec une participation de la province Sud de 18 millions de francs CFP pour l'équipement.

En matière de gestion du risque requin, le projet de mise en place d'un dispositif anti-requins à la Baie des Citrons a été relancé en raison d'offres non conformes et non satisfaisantes au plan technique. La dotation globale s'élève à 150 millions de francs CFP avec une participation de l'Etat à hauteur de 61 millions de francs CFP.

Enfin, une étude globale, pour un coût de 3 millions de francs CFP, sera menée pour procéder à une réhabilitation complète du centre de secours Lucien PARENT.

### ➤ **Une ville harmonieuse et écoresponsable**

Sont regroupées ci-après les opérations proposées en matière de circulation piétons et véhicules, de travaux d'eau et d'assainissement, d'aménagements urbains et d'éclairage public qui sont nécessaires à la modernisation de la Ville. Pour 2023, les crédits proposés s'élèveront à près de 3,8 milliards de francs CFP, dont principalement :

- la poursuite de la requalification de la route de l'Anse-Vata avec les travaux de VRD et d'eaux usées, à hauteur de 497 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
  - ⤷ Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
    - part Etat : 81 M
    - part province Sud : 36 M
  
- la poursuite du chantier de réaménagement de la promenade Roger Laroque (baie de l'Anse-Vata) qui consiste à conforter le trait de côte et à réaménager cette zone balnéaire pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages (balnéaires, modes actifs, promenade, sportif et loisirs nautiques). Le coût des travaux est estimé à 2,4 milliards de francs CFP, dont 906 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
  - ⤷ Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
    - part Etat : 340 M
    - part province Sud : 140 M
  
- le programme annuel de réfection des chaussées et de signalisation proposé à hauteur de 728 millions de francs CFP pour l'amélioration du réseau routier, dégradé par les conditions climatiques, pour plus de sécurité et de confort des usagers,
  
- la dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes avec 50 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023 pour démarrer ce chantier,
  
- la poursuite du programme de réfection des trottoirs du centre-ville et dans les quartiers (notamment au Trianon de part et d'autre de la route de l'Anse-Vata, dans les rues du 5 Mai et Dalmayrac et sur l'Avenue de la Victoire-Henri Lafleur), 240 millions de francs CFP de crédits de paiement y seront consacrés en 2023,
  - ⤷ Financement 2023 au titre du contrat d'agglomération :
    - part Etat : 63 M
    - part province Sud : 28 M

- la poursuite du renouvellement progressif de l'éclairage public par la technologie LED moins énergivore pour un montant de 291 millions de francs CFP,
- la poursuite de la requalification des rues Porcheron, Lescour et Guégan au quartier Latin pour la réfection des réseaux d'assainissement du secteur avec 165 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023,
- la poursuite du busage du linéaire de caniveaux à la Rivière Salée pour 25 millions de francs CFP de crédits de paiement,
- la réalisation d'une nouvelle piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive et le quartier Latin le long de l'arroyo, en parallèle à la route du Port Despointes. Lauréate d'un appel à projets du ministère de la transition écologique, la Ville bénéficie pour ce projet d'un financement de l'Etat à hauteur de 60 %. Des crédits de paiement de 60 millions de francs CFP seront proposés en 2023 pour démarrer ce chantier évalué à 700 millions de francs CFP qui intègre également le volet assainissement,
- la poursuite de la requalification de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur et des deux derniers îlots de stationnement avec la reprise des bordures et trottoirs et la végétalisation des placettes pour un coût évalué à 70 millions de francs CFP,
- le réaménagement de la place Bir Hakeim pour un coût des travaux estimé à 100 millions de francs CFP dont 20 millions de francs CFP de crédits de paiement prévus en 2023,
- la réfection du parc de jeux Georges Guerlain au Ouen Toro pour 65 millions de francs CFP,
- la poursuite du programme d'amélioration du confort thermique des salles de classe à hauteur de 22 millions de francs CFP qui est financé au titre du contrat d'agglomération,
- la poursuite du programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments scolaires pour équiper les salles de classe en climatisation avec des crédits de paiement de 65 millions de francs CFP et le concours de la province Sud.

#### ➤ **Une ville pour tous**

Avec une enveloppe de crédits de 284 millions de francs CFP, il s'agira d'équiper, de maintenir et de rénover le patrimoine scolaire communal afin d'offrir aux enfants et aux enseignants des conditions d'accueil et d'apprentissage convenables.

#### ➤ **Une ville culturelle**

L'opération principale de cette ambition porte sur la réhabilitation du bâtiment historique de la France Australe qui accueillera la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement. Evalués à 320 millions de francs CFP dont 168 millions de francs CFP de CP 2023, les travaux actuellement en cours devraient s'achever au premier trimestre 2024. Dans le cadre de sa politique de conservation du patrimoine et en raison du classement d'une partie du bâtiment au titre des monuments historiques, la province Sud a octroyé une subvention de 27 millions de francs CFP pour ce projet.

Par ailleurs, le projet d'aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur le site de l'ancienne polyclinique sera lancé. S'inscrivant dans le projet global d'aménagement de l'Anse-Vata, la requalification du site prévoit la conservation d'anciens bâtiments construits par les Américains, l'installation de jeux pour enfants, d'un skate-park, d'agrès de work out, d'un terrain de pétanque et de farés. Estimés à 200 millions de francs CFP dont 30 millions de francs de CP 2023, les travaux s'étaleront sur deux exercices budgétaires.

Dans le programme des animations, il est notamment proposé une nouvelle course des « déjantés » à la place de la régates des touques ainsi qu'un concours d'éloquence à la maison de la parole.

#### ➤ **Une ville sportive**

Une enveloppe de crédits de 277,5 millions de francs CFP est destinée à maintenir les installations sportives municipales en bonne condition opérationnelle et à les améliorer. Il s'agira notamment de poursuivre la réhabilitation et la modernisation du complexe sportif de la Jeune Scène, pour un montant de travaux évalués à 162 millions de francs CFP dont 112 millions de francs CFP de CP 2023, avec le concours de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 42 millions de francs CFP et de la Nouvelle-Calédonie au travers du FIP équipement à hauteur de 4,6 millions de francs CFP.

Sport Action est également dans les « starting-blocks » pour honorer le label « Terre des Jeux » obtenu par la Ville en 2022. Le renforcement de l'accessibilité aux activités sportives, au plus proche de la jeunesse, et la préparation du déplacement d'une délégation de jeunes fidèles du programme sportif municipal, aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

#### ➤ **Une mairie proche de ses habitants**

L'enveloppe consacrée aux opérations de démocratie participative à hauteur de 80 millions de francs CFP est maintenue. Elle permettra aux conseillers de secteur de proposer la réalisation de projets de proximité structurants dans les quartiers pour l'amélioration du quotidien des habitants.

Sera lancé le chantier de réalisation du pôle jeunesse, dans l'actuel hôtel de police, qui regroupera toutes les activités et animations socioculturelles et éducatives à destination des jeunes de 12 à 26 ans. Le coût du projet est évalué à 380 millions de francs CFP dont 11 millions de francs CFP de CP proposés en 2023.

Parmi les offres d'animation, il sera notamment proposé une nouvelle diffusion culturelle au cœur des quartiers, du cinéma et des spectacles hors les murs à Nouville, à Normandie, à Kaméré et à Sainte-Marie ainsi que les villages d'animations de proximité.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des travaux d'extension du cimetière du 5<sup>ème</sup> Km pour augmenter la capacité totale des concessions funéraires, pour un coût évalué à 36 millions de francs CFP, ainsi que des travaux d'amélioration du centre funéraire municipal estimés à 26 millions de francs CFP.

## **IV. CONCLUSION**

Forte d'une situation financière saine grâce aux efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature, la Ville a su résister à la crise sanitaire avec une capacité d'épargne qui lui a permis d'assurer le remboursement de sa dette et de continuer à investir pour les Nouméens et pour la relance économique du pays.

Cependant, la Ville s'exposera en 2023 aux difficultés des finances publiques calédoniennes, aux effets de l'inflation et à la remontée des taux d'intérêt. C'est pourquoi elle s'attachera à poursuivre sa politique prudentielle en matière de gestion pour maintenir une capacité d'investissement soutenable à hauteur de 5 milliards de francs CFP en moyenne par an sans dégrader sa situation financière.»

----

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à la réglementation, ce rapport doit permettre aux conseillers d'être informés sur la situation financière de la collectivité dans un contexte économique local qui influe sur les projets de la mandature. Il doit permettre la tenue d'un débat au sein du conseil municipal pour discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités politiques pour les années à venir.

### I. LES PERSPECTIVES 2023-2025

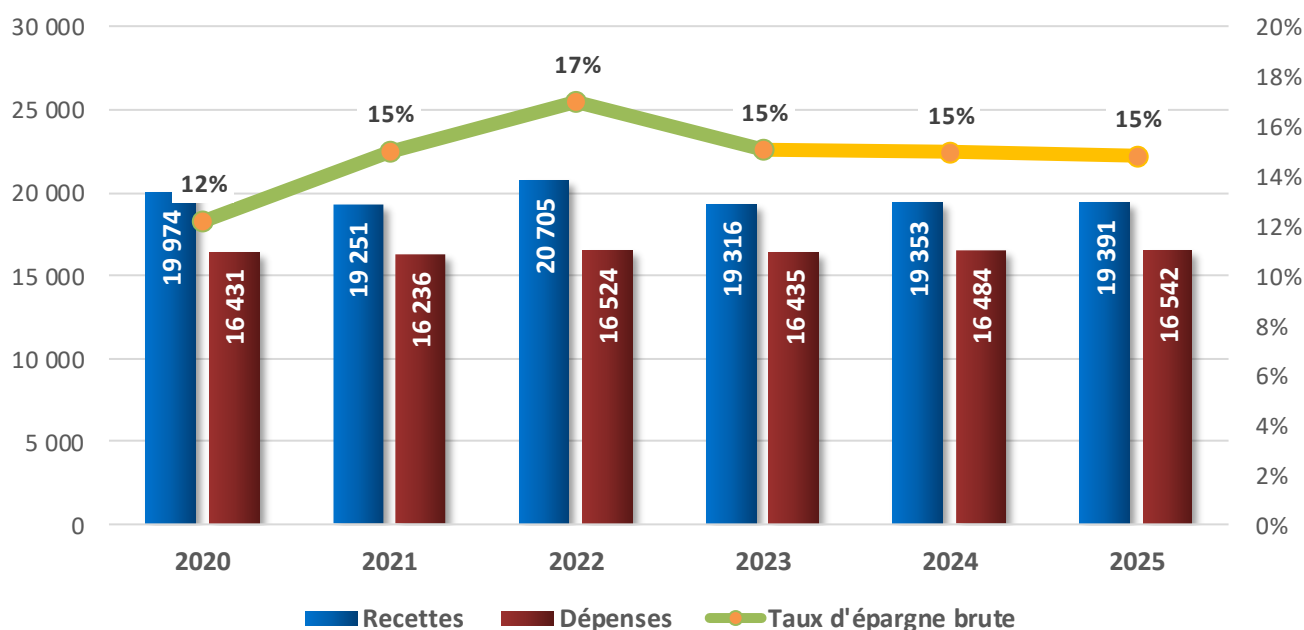
Il s'agit d'entrevoir la situation de la Ville à l'horizon 2025 et ses marges de manœuvre pour continuer à investir en préservant sa situation financière avec une épargne satisfaisante et un endettement maîtrisé qui garantissent sa solvabilité.

Les hypothèses retenues pour cette prospective sur la période 2023-2025 sont les suivantes :

- reconduction des recettes de fonctionnement,
- stabilisation des charges de personnel,
- baisse des dépenses de gestion avec maintien du service public,
- rationalisation des subventions,
- investissement à un niveau soutenable de 5 milliards de francs CFP en moyenne.

#### 1. L'évolution de l'épargne

	2023	2024	%	2025	%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 316</b>	<b>19 353</b>	<b>0,2%</b>	<b>19 391</b>	<b>0,2%</b>
Fiscalité	7 100	7 121	0,3%	7 143	0,3%
Dotations	8 170	8 170	0%	8 170	0%
Recettes propres	4 046	4 062	0,4%	4 078	0,4%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 435</b>	<b>16 484</b>	<b>0,3%</b>	<b>16 542</b>	<b>0,4%</b>
Personnel (y compris refacturation)	7 962	8 066	1,3%	8 171	1,3%
Dépenses de gestion	6 095	6 034	-1,0%	5 975	-1,0%
Subventions, contributions	2 188	2 188	0%	2 188	0%
Intérêts de la dette	190	196	3,2%	208	6,1%
<b>Epargne brute</b>	<b>2 881</b>	<b>2 869</b>		<b>2 849</b>	



Sans perspectives à moyen terme, il s'agira de reconduire les recettes de 2023 à 2025. Néanmoins, elles seront soumises aux variations potentielles du FIP et de la fiscalité en fonction de l'évolution des finances publiques calédonniennes.

En matière de fiscalité, les taux demeurent inchangés à savoir :

Taux des centimes additionnels		Taxe sur l'électricité	Taxe sur les jeux
Contribution des patentes	60 %		
Droits de licence	60 %		
Contribution foncière	60 %	9 %	10 %
IRVM	25 %		
Droits d'enregistrement	30 %		

Face à ces perspectives de recettes prudentes, il est impératif de poursuivre les efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature, sur l'optimisation des dépenses de gestion sans altération du service public, la rationalisation des subventions et la maîtrise des charges de personnel.

Ces objectifs permettront de stabiliser l'épargne à 15 %, de proposer un programme d'investissement soutenable financièrement avec un recours à l'emprunt sans dégradation des ratios financiers.

## 2. L'évolution des programmes d'investissement et leur financement

	2023	2024	2025
<b>Programme d'investissement (hors dette)</b>	<b>6 000</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>
Epargne nette	1 674	1 704	1 599
Subventions	1 084	900	900
Emprunt	1 000	1 500	2 000

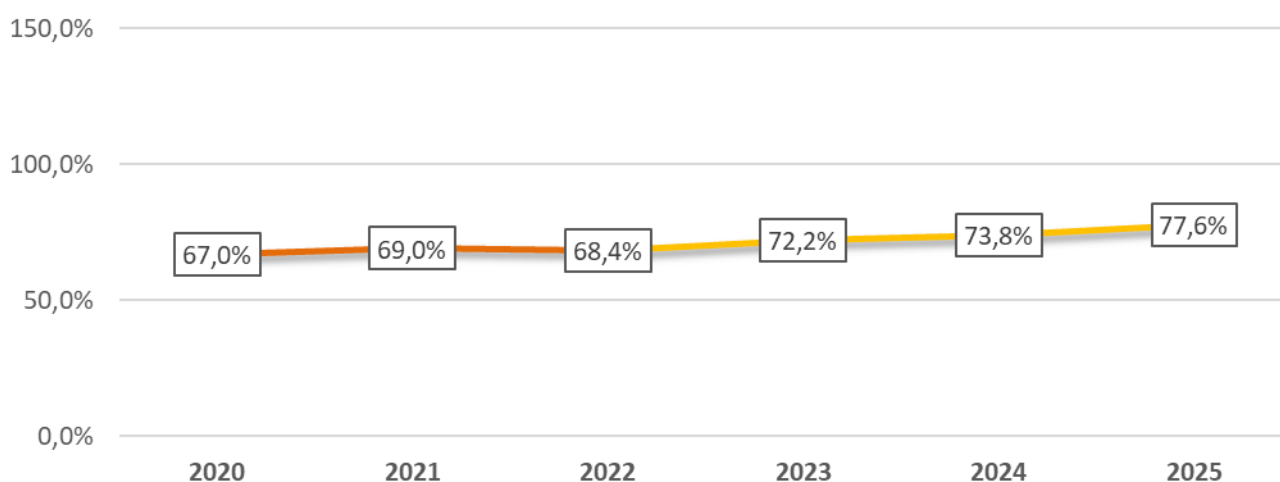
Sur la période, la Ville continuera à investir à hauteur d'environ 5 milliards de francs CFP en moyenne annuelle, pour développer et améliorer le cadre de vie des Nouméens. Cet effort

d'équipement permettra également de contribuer à maintenir l'investissement public pour soutenir les entreprises calédoniennes en quête de nouvelles perspectives de relance après la crise COVID.

Ces investissements continueront d'être financés essentiellement par des ressources non coûteuses constituées de l'épargne et des subventions d'équipement à 52 % en moyenne et par un recours à l'emprunt limité à 30 %.

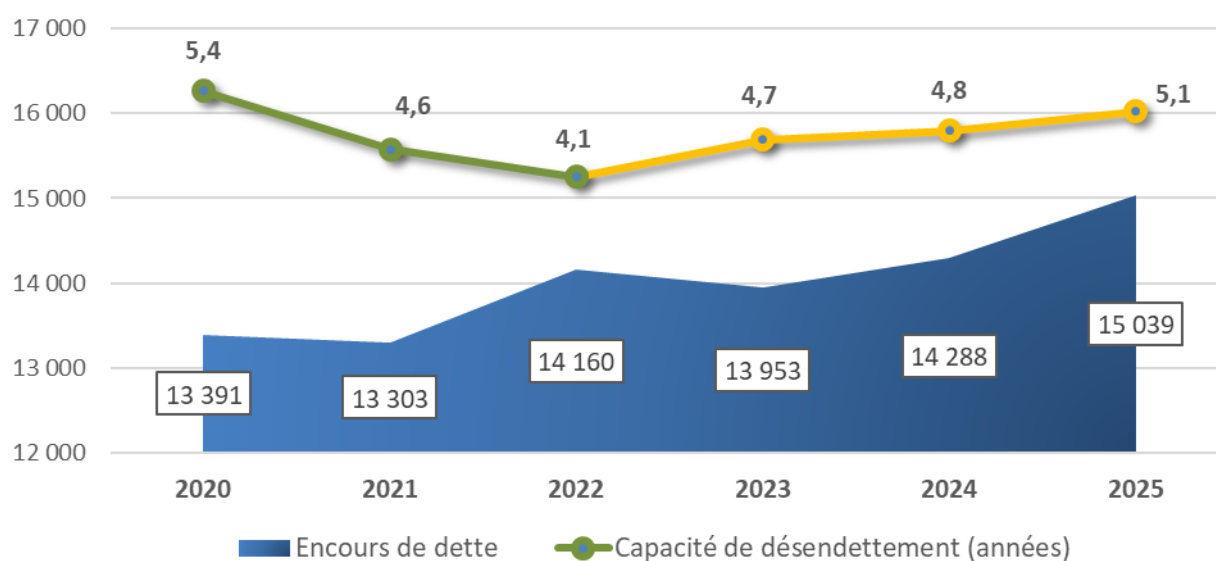
Le plan de mobilisation d'emprunts à venir serait de 4,5 milliards de francs CFP, ce qui porterait l'encours de la dette communale à 15 milliards de francs CFP (contre 14,2 milliards de francs CFP fin 2022). Le poids de la dette reste soutenable pour la collectivité avec un taux d'endettement qui s'établirait à 77,6 % fin 2025. Ce ratio reste convenable au regard du niveau d'endettement maximal recommandé par les établissements bancaires de 150 %.

### Evolution du taux d'endettement



Les marges de manœuvre sont conservées en matière d'emprunt : l'endettement reste maîtrisé et la capacité de désendettement se situe en dessous des normes bancaires (< 7 ans) sur la période.

### Evolution de la capacité de désendettement





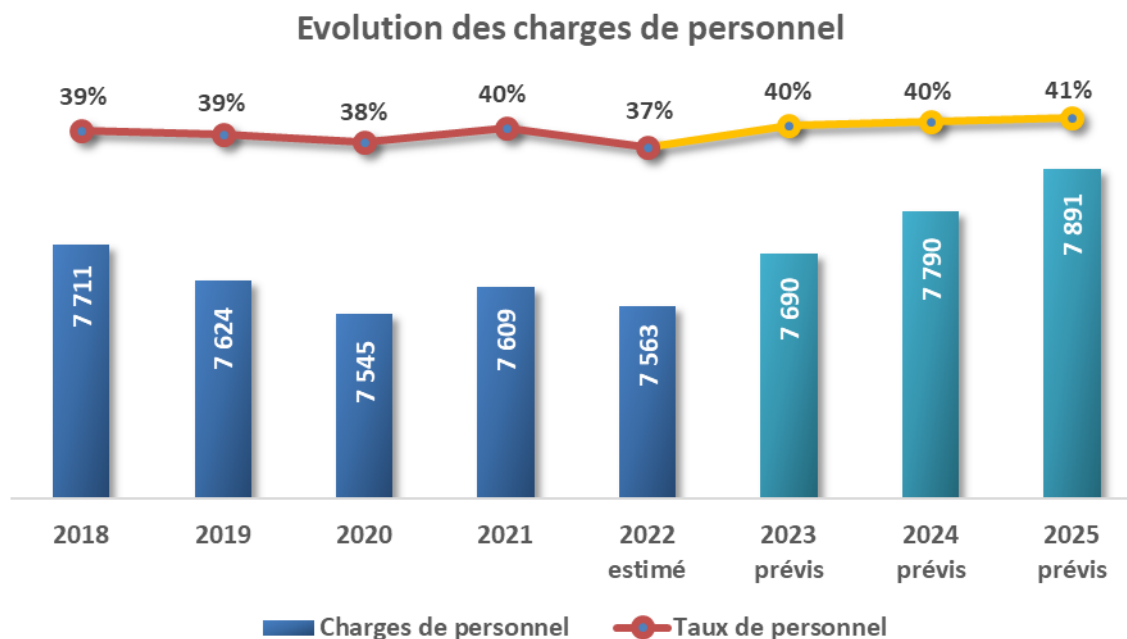
## II. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE). Pour mémoire, les AP et les AE définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des crédits de paiement (CP) qui représentent le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

Fin 2022, 48 AP et 2 AE votées étaient en cours d'exécution, représentant un montant global de dépenses de 36,6 milliards de francs CFP dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				RESTE A FINANCER
		CONSOMMES	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	1 487 234 748	670 060 600	436 495 528	243 000 000	21 000 000	116 678 620
MATERIELS DE TRANSPORTS & ENGINS	1 049 300 000	513 375 344	110 000 000	110 000 000	110 000 000	205 924 656
INFORMATISATION DES SERVICES	491 643 394	323 981 517	0	0	0	167 661 877
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	725 884 866	283 661 671	332 000 000	65 100 000	0	45 123 195
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 128 469 440	1 488 798 397	305 447 210	0	0	334 223 833
EQUIPEMENTS CULTURELS	499 275 371	347 143 829	77 000 000	70 000 000	0	5 131 542
EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 095 881 592	1 669 117 667	237 400 000	0	0	189 363 925
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 127 757 838	496 568 966	250 000 000	180 000 000	98 600 000	102 588 872
PROGRAMME EAU & ASSAINISSEMENT	7 818 321 471	5 346 555 556	602 423 834	355 932 178	8 000 000	1 505 409 903
PROPRETE URBAINE	160 000 000	79 333 891	31 750 000	31 750 000	0	17 166 109
AMENAGEMENTS DE VOIRIES	6 646 081 422	3 478 539 386	1 643 820 783	807 168 436	0	716 552 817
DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	4 169 613 226	2 826 212 458	385 000 000	735 000 000	217 000 000	6 400 768
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	1 755 715 923	1 089 679 319	283 500 000	185 000 000	184 936 050	12 600 554
AMENAGEMENTS URBAINS	2 598 821 806	2 252 965 573	20 000 000	0	0	325 856 233
ESPACES VERTS ET PUBLICS	3 810 819 839	1 572 068 323	1 314 273 472	822 933 628	20 000 000	81 544 416
<b>TOTAL AP</b>	<b>36 564 820 936</b>	<b>22 438 062 497</b>	<b>6 029 110 827</b>	<b>3 605 884 242</b>	<b>659 536 050</b>	<b>3 832 227 320</b>
INFORMATISATION DES SERVICES	6 000 000	0	4 000 000	2 000 000	0	0
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	38 255 193	2 379 199	12 693 318	11 193 318	11 193 318	796 040
<b>TOTAL AE</b>	<b>44 255 193</b>	<b>2 379 199</b>	<b>16 693 318</b>	<b>13 193 318</b>	<b>11 193 318</b>	<b>796 040</b>

### III. LES DEPENSES DE PERSONNEL



Hors refacturation des frais de personnel aux budgets annexes, les charges de personnel ont été contenues depuis 2017 avec une moyenne annuelle de 7,6 milliards de francs CFP de 2018 à 2022.

La maîtrise de ce poste de dépenses à fort enjeu reste essentielle pour préserver l'épargne et maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville. Ainsi, la collectivité s'est engagée dans une gestion et un suivi attentif de sa masse salariale se traduisant par l'absence de création de postes, une limitation des dépenses d'heures supplémentaires et des réorganisations permettant des redéploiements de postes.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) a été présentée en août 2020. Elle comporte un volet « postes » (évolution organisationnelle) et un volet « hommes » (évaluation du capital humain : rotation des effectifs, gestion des compétences et des potentiels de chacun).

Le volet organisationnel de la démarche consiste à définir pour chaque direction une organisation et des effectifs cibles à moyen terme avec un accompagnement interne de la direction des ressources humaines sous la forme d'une méthodologie : organisation de « comités GPEEC », matrice d'évaluation des postes, fiches d'aide à l'identification des talents. Elle propose également un support par des audits internes, voire par des audits externes par un prestataire pouvant effectuer l'audit organisationnel de la direction lorsqu'il y a un enjeu stratégique identifié. Ainsi, plusieurs directions (direction des risques sanitaires, direction de la vie citoyenne, éducative et sportive, direction de la politique de la ville, direction de l'espace public, direction des moyens) ont finalisé leurs ajustements organisationnels qui ont été approuvés par le conseil municipal en 2021 et 2022.

Cette politique rigoureuse permet à la Ville d'absorber chaque année l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) évalué à 100 millions de francs CFP ainsi que l'effet des mesures prises par le gouvernement, notamment la réforme du statut des agents contractuels de droit public. Cette réforme a coûté à la collectivité 79 millions de francs CFP en année pleine, soit 53 millions de francs CFP pour 2022 (entrée en vigueur de la mesure en mai 2022). Il en est de même pour le nouveau dispositif de rupture conventionnelle, provisionné à hauteur de 10 millions de francs CFP et compensé par la baisse de certains postes de dépenses structurelles. Enfin, l'incidence du financement du relèvement des taux de la Caisse Locale de Retraite (CLR) voté en mai 2021, s'est élevée à 56 millions de francs CFP en 2022.

Il est à noter que la proposition pour 2023 de maintenir la masse salariale à un niveau équivalent à celui du budget primitif 2022 permet d'absorber plus de 200 millions de francs CFP de charges nouvelles (reclassement des agents relevant de la convention collective des services publics, glissement vieillesse technicité ...). Toutefois, celle-ci ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation du point d'indice (surcoût annuel de 252 millions de francs CFP), d'une éventuelle pénalité sanctionnant l'emploi de contractuels en faveur de la Caisse locale de retraite (coût annuel estimé à 8 millions de francs CFP) et d'autres réformes non avancées pour l'instant (réforme des statuts de la filière sécurité par exemple). Si ces réformes devaient intervenir, leur financement nécessiterait une décision modificative du budget communal.

En prospective sur 2024 et 2025, les charges de personnel évoluent de 1,3 % correspondant au glissement vieillesse technicité. Malgré les efforts rigoureux de maîtrise de la masse salariale mais contrecarrés par les mesures statutaires réglementaires et la baisse des recettes communales, le taux des charges de personnel reste au-dessus du seuil des 36 % des recettes de fonctionnement recommandé par les organismes prêteurs.

### Durée du temps de travail

Concernant la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur.

A fin 2022, la Ville comptait 1 153 agents dont l'évolution est illustrée comme suit :



### Les effectifs par pôle et par statut de 2018 à 2022

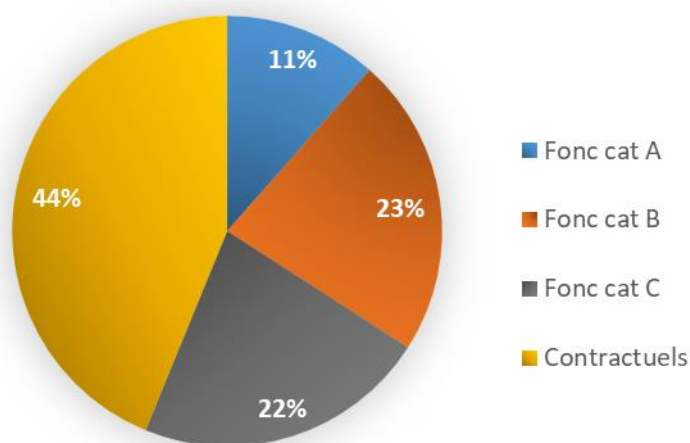
		2018						2019							
		SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
<b>Fonctionnaires</b>	A	21	2	10	47	17	25	122	15	2	9	45	17	30	118
	B	14	1	83	75	57	11	241	11	1	80	74	53	14	233
	C	8	3	159	29	60	27	286	8	4	163	28	74	34	311
<b>Contractuels</b>		13	13	24	59	232	32	373	9	11	21	63	235	26	365
<b>Convention</b>		1	0	6	42	143	5	197	1	0	5	38	129	4	177
<b>TOTAL</b>		57	19	282	252	509	100	1 219	44	18	278	248	508	108	1 204

		2020						2021							
		SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	15	2	15	45	16	24	117	17	3	8	44	20	33	125
	B	17	1	95	76	58	18	265	16	1	87	75	66	20	265
	C	3	5	147	26	66	29	276	3	5	151	21	57	28	265
Contractuels		9	9	22	65	234	33	372	5	8	24	65	241	29	372
Convention		1	0	4	37	113	4	159	1		3	34	97	4	139
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>17</b>	<b>283</b>	<b>249</b>	<b>487</b>	<b>108</b>	<b>1 189</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>273</b>	<b>239</b>	<b>481</b>	<b>114</b>	<b>1 166</b>

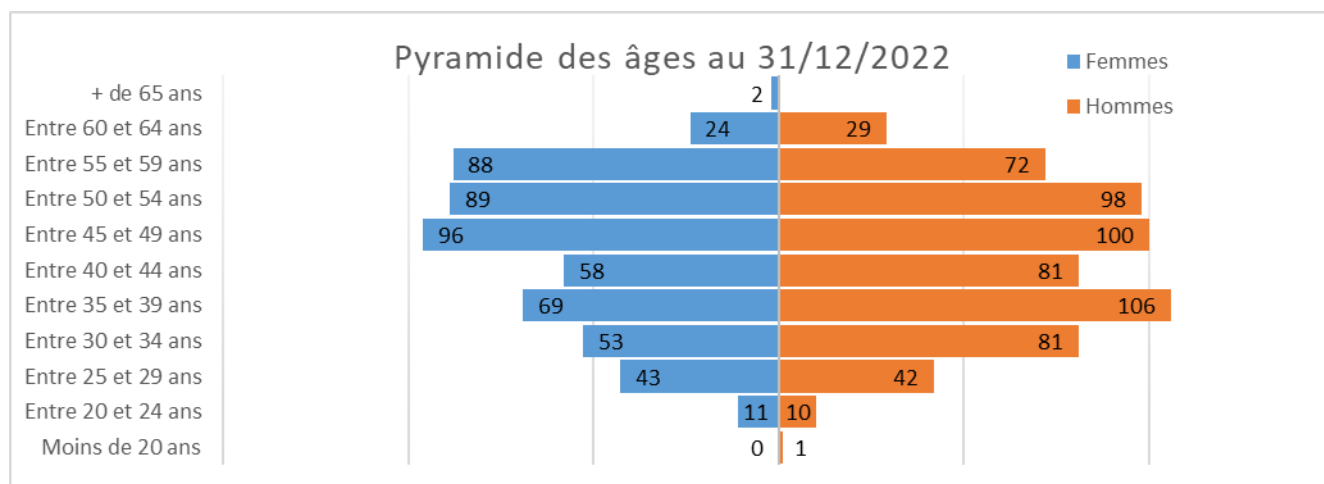
		2022						
		SG	CAB/ COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	18	5	10	42	23	35	133
	B	13	2	88	69	66	22	260
	C	3	4	154	18	51	25	255
Contractuels		8	6	25	100	336	30	505
Convention		0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>	<b>17</b>	<b>277</b>	<b>229</b>	<b>476</b>	<b>112</b>	<b>1 153</b>

SG Secrétariat Général  
 CAB Cabinet  
 COM Communication  
 PS Pôle Sécurité  
 PA Pôle Aménagement  
 PVL Pôle Vie Locale  
 PR Pôle Ressources

#### Répartition des effectifs 2022 par statut



La part des agents de la fonction publique, soit 56 % de l'effectif total, est constante depuis 2021. D'un autre côté, en 2022, la part des contractuels est en hausse de 12 %, tous les agents relevant de la convention collective étant passés agents contractuels de droit public depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.



52 % des agents de la Ville ont 45 ans ou plus. Enfin, la proportion hommes-femmes s'établit à 533 femmes et 620 hommes soit 46 % de femmes et 54 % d'hommes. Elle était de 541 femmes et 625 hommes en 2021.

### Rémunérations et avantages

La rémunération mensuelle nette minimale (pour un temps complet) est de 154 339 francs CFP. La rémunération médiane de 291 308 francs CFP et la rémunération moyenne de 330 772 francs CFP.

Le régime indemnitaire de la Ville est fixé par la délibération n° 2019/634 du 17 juillet 2019 relative à la modification de la délibération n° 2018/489 du 12 juin 2018 relative à la consolidation et à la révision du régime indemnitaire des agents de la Ville de Nouméa.

Concernant les avantages en nature et conformément à l'article L.123-1-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, une délibération annuelle du conseil municipal attribue nominativement des véhicules de fonction à certains agents : secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur, directeur adjoint, directeur de cabinet, chef de cabinet et responsable de la communication. Vingt véhicules sont actuellement attribués. Cet avantage fait l'objet d'une déclaration fiscale en fonction de la cylindrée du véhicule.

Enfin, les agents municipaux bénéficient de titres repas dont 50 %, soit 7 500 francs CFP/mois, sont financés par la Ville.

----

Mme le Maire :

Un diaporama reprenant les informations principales du rapport va être projeté et je vais passer la parole à Monsieur Patrick GUILLON pour nous en faire la présentation avant d'engager le débat. Monsieur GUILLON, vous avez la parole.

M. Patrick GUILLON :

3<sup>ème</sup> Adjoint chargé du budget, des finances et de la commande publique

Merci Madame le Maire.

Chers collègues. Les perspectives pour l'année 2022 se présentaient initialement comme celles d'une poursuite de sortie de la crise sanitaire, mais le conflit russo-ukrainien a généré de nouvelles conséquences sur le plan international, en complément des tensions inflationnistes apparues fin 2021.

On constate, à l'écran, que sur l'année 2022, l'indice général des prix à la consommation des ménages a augmenté de 4,9 %. Ce niveau d'inflation élevé s'explique par la hausse des prix de l'alimentation de 10,9 % et de l'énergie à 11,3 %, malgré une tendance baissière depuis septembre.

Sur la même période, les prix des services progressent plus modestement de 2,4 %, tandis que ceux des produits manufacturés se stabilisent.

Concernant le secteur du nickel, les cours du nickel au LME ont connu en début d'année 2022 un épisode de hausse fulgurante, associé à la demande post-pandémie. Cette hausse spéculative a provoqué une déconnexion durable entre le cours du nickel au LME et les prix du marché réel concernant les produits exportés de Nouvelle-Calédonie (ferronickel et minerai de nickel).

Malheureusement, la fiscalité intéressante qui aurait pu être générée pour les collectivités ne sera pas réalisée car les producteurs calédoniens n'ont pu atteindre leurs objectifs de production en raison de différentes contraintes (dont intempéries, problèmes sociaux, problèmes techniques, coût de l'énergie).

Dans le secteur du BTP, l'activité se contracte et subit l'envolée des prix des matériaux de construction. L'index BT21 a augmenté de 7,9 % sur un an. Ce niveau d'inflation élevé s'explique par la hausse des prix du gasoil (+40,3 %) sur l'année, du rond à béton en acier (+49 %) et du bois de coffrage (+21,1 %).

Les difficultés d'approvisionnement persistent engendrant parfois des risques de pénuries.

Enfin, concernant l'activité touristique, les perspectives sont bonnes. Le trafic aérien interne a retrouvé un niveau proche de celui d'avant la pandémie. Avec la reprise des croisières, nous constatons 42 % d'augmentation de touristes et 62 % des entreprises du secteur prévoient une hausse de leur activité au prochain trimestre ainsi qu'une hausse de leurs effectifs selon les dernières enquêtes.

De manière générale, les effets de l'inflation pèsent sur les entreprises avec des tensions persistantes sur la trésorerie ainsi que sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Toutefois, l'enquête de l'ISEE sur l'indicateur du climat des affaires enregistre plusieurs signaux encourageants en faveur d'une hausse modérée de l'activité économique pour le trimestre à venir.

On observe donc une meilleure résilience de l'économie calédonienne depuis la fin de l'année 2021, grâce notamment aux nombreuses mesures d'aide et de soutien déployées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

En revanche, dans une situation de déficit persistant des comptes sociaux, le niveau d'endettement de la Nouvelle-Calédonie s'est aggravé avec un recours massif à l'emprunt pour faire face à ses engagements.

Concernant la situation financière de la Ville, elle est préservée. Nous allons d'abord examiner l'évolution des recettes de fonctionnement.

Dans un environnement budgétaire contraint et incertain, la Ville a donc poursuivi sa gestion prudentielle pour rétablir une épargne permettant de contribuer à l'autofinancement du programme d'investissement et au remboursement de la dette.

Concernant les recettes de fonctionnement, à l'écran, en 2022, on constate un rebond qui provient de la fiscalité tirée par l'inflation dont nous avons parlé auparavant (+346 millions de francs CFP) et des recettes propres (+1,3 milliard de francs CFP), tandis que les dotations apparaissent en léger recul par rapport à 2021 (-227 millions de francs CFP). Ceci est lié au Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP), le premier effet étant une baisse de l'assiette de répartition du FIP et le deuxième effet étant la non-reconduction du produit exceptionnel perçu en 2021 suite au contentieux engagé par les communes sur le FIP.

En ce qui concerne les évolutions des dépenses de fonctionnement, la Ville a maintenu sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

On constate ainsi que les charges de personnel sont contenues depuis 2016, malgré l'intégration de l'effet du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), ainsi que les réformes récemment actées par le gouvernement sur le nouveau statut des agents contractuels de droit public et le relèvement des taux de contribution employeur et de cotisation salariale à la caisse locale des retraites. Les dépenses de gestion sont stables par rapport à 2021, hors dégrèvements comptabilisés sur l'exercice 2022 à hauteur de 343 millions de francs CFP.

Quant aux subventions et contributions, la Ville en a optimisé le fonctionnement pour maintenir leur niveau malgré un environnement budgétaire tendu.

En matière de subventions, la Ville a renforcé son soutien au CCAS à hauteur de 30 millions de francs CFP ainsi qu'au secteur scolaire (+25 millions de francs CFP) et aux centres de loisirs qui étaient impactés par la crise COVID en 2021 (+23 millions de francs CFP).

En ce qui concerne les contributions, la contribution au syndicat mixte des transports urbains (SMTU) a évolué de 44 millions de francs CFP, tandis que celle au syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) a diminué de 24 millions de francs CFP. Quant à l'Aquarium des lagons, il a bénéficié d'une contribution complémentaire de 14 millions de francs CFP, à titre d'avance de trésorerie exceptionnelle.

Le résultat de ces deux éléments indique une épargne qui se rétablit. Les efforts de gestion de la collectivité permettront de dégager le niveau d'épargne à 16,6 % pour 2022, soit un niveau d'épargne supérieur au plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers. Il permet de contribuer aisément à l'autofinancement du programme d'investissement et au remboursement de la dette.

Le programme d'investissement de la Ville a fortement été impacté en 2019 suite à la baisse des dotations du FIP ainsi qu'en 2020 et 2021 dû à la crise COVID.

On constate un redémarrage des dépenses d'investissement à partir de 2021, en ligne avec la volonté de l'exécutif d'investir au profit des Nouméens et des entreprises calédoniennes. La commande publique s'est établie à 4,5 milliards de francs CFP pour 2022, dans le cadre d'une stratégie réaliste d'investissement.

Sur le graphique, vous voyez que sur la période 2016 à 2022, la Ville a investi plus de 37,5 milliards de francs CFP pour son développement, pour l'amélioration du cadre de vie des administrés et pour le soutien à l'économie locale ainsi que pour son développement économique à long terme.

Le financement de ce programme d'investissements au cours de cette même période s'est opéré en moyenne par l'épargne nette à hauteur de 47 %, des emprunts à hauteur de 36 % et des subventions d'investissement pour 17 %.

A l'écran, vous voyez l'évolution du profil de financement du programme d'investissement de la Ville qui, aujourd'hui, stabilise la contribution de l'épargne nette en soutien de l'emprunt.

Fin 2022, l'encours de la dette de la Ville s'élevait à 14 milliards de francs CFP ce qui nous mène à un taux d'endettement de 68 % contre 69 % en 2021, bien en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les organismes financiers.

La capacité de désendettement reste satisfaisante avec 4,1 années (contre 4,6 années fin 2021) pour garantir le remboursement intégral du stock de la dette en y consacrant toute l'épargne disponible. Ceci est en dessous des 7 années d'épargne préconisées par les organismes financiers.

Ainsi, comme vous pouvez le constater à l'écran, la Ville conserve ses marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec un endettement modéré et une solvabilité assurée.

En ce qui concerne les engagements pluriannuels de la Ville, fin 2022, les autorisations de programme (AP) restant à engager s'élèvent à 14 milliards de francs CFP et les autorisations d'engagement (AE) restent à engager à hauteur de 42 millions de francs CFP.

Pour rappel, ce sont des programmes et des autorisations d'engagement votés par le conseil municipal.

Nous allons nous tourner vers les perspectives 2023-2025. Afin de se projeter sur cette période, la Ville a retenu les hypothèses suivantes :

- la reconduction des recettes de fonctionnement, à l'identique,
- la stabilisation des charges de personnel,
- la baisse des dépenses de gestion avec maintien du service public,
- la rationalisation des subventions,
- l'investissement à un niveau soutenable de 5 milliards de francs CFP en moyenne.

En ce qui concerne l'épargne, sans perspectives à moyen terme concernant les variations potentielles du FIP et de la fiscalité en fonction de l'évolution des finances publiques calédoniennes, le scénario prudentiel de reconduire le niveau de recettes actuel en 2023 à 2025 a été retenu, ainsi que de poursuivre les efforts de gestion sur la maîtrise des charges de personnel, l'optimisation des dépenses de gestion sans altération du service public et la rationalisation des subventions.

Ces objectifs rassemblés permettront de stabiliser l'épargne à 15 % sur cette période et de proposer un programme d'investissement soutenable financièrement avec un recours à l'emprunt sans dégradation de nos ratios financiers (c'est la partie en jaune sur le graphique que vous venez de voir).

En matière d'investissement pour la période 2023-2025, la Ville propose un plan d'investissement volontariste, raisonnable et soutenable financièrement, pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Nouméens et pour maintenir la qualité du service public. Le besoin de financement s'établira sur cette période à 15 milliards de francs CFP.

Avec le recours à un emprunt en moyenne de 4,5 milliards de francs CFP, ce qui porterait l'encours de la dette communale à 15 milliards de francs CFP (contre 14,2 milliards de francs CFP en 2022), le poids de la dette restera soutenable par la collectivité avec un taux d'endettement qui s'établirait à 77,6 % fin 2025. Ce ratio est toujours convenable par rapport à un niveau d'endettement accepté par les établissements bancaires de 150 %.



Les marges de manœuvre seront conservées en matière d'emprunt : l'endettement maîtrisé et la capacité de désendettement se situera à 5,1 années, en dessous des normes bancaires de 7 années d'épargne. Grâce à ces efforts de gestion prudentielle, la bonne santé financière de la Ville sera donc préservée.

Concernant les orientations du budget 2023, comme indiqué précédemment, la Ville proposera pour 2023 un plan d'investissement volontariste, raisonnable et soutenable financièrement, pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Nouméens et pour maintenir la qualité du service public, en se basant sur les grandes ambitions de la mandature.

Les projets phares pour une Ville plus sûre seront la livraison du nouvel hôtel de police, le projet démarré en 2022 est estimé à 490 millions de francs CFP avec un soutien financier de la province Sud.

De nouveaux moyens d'intervention pour la police municipale et les pompiers sont prévus dans ce budget ainsi que le renforcement de la brigade canine, en tout pour 21 millions de francs CFP au budget avec aussi une participation de la province Sud au financement.

Nous allons proposer de poursuivre le déploiement du réseau de vidéo-protection, toujours avec un soutien de la province Sud dans le financement et lancer l'étude de réhabilitation complète du centre de secours Lucien Parent.

L'éclairage public dont la VDO et le secteur de Ducos se poursuivra.

En ce qui concerne l'ambition d'une ville harmonieuse et écoresponsable, nous proposerons la poursuite des chantiers suivants :

- la requalification de la route de l'Anse-Vata et le réaménagement de la promenade Roger Laroque, 497 millions de francs CFP y seront consacrés en 2023 avec un financement partiel de l'Etat et de la province Sud,
- la requalification et l'assainissement des rues Porcheron – Lescour – Guégan au Quartier Latin se poursuivra à hauteur de 900 millions de francs CFP, avec aussi un financement Etat et province Sud,
- la réalisation de trottoirs le long des rue du 5 mai, Trianon et centre-ville et la réfection des chaussées verront 240 millions de francs CFP de notre budget consacrés à cette opération,
- la transition de l'éclairage public par la technologie LED avoisinera les 300 millions de francs CFP au budget,
- le busage des caniveaux de Rivière Salée et la requalification de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur seront aussi proposés.

En ce qui concerne nos écoles, nous allons poursuivre la réalisation du confort thermique et l'installation des panneaux solaires.

La dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes sera enclenchée aussi sur le budget 2023.

En termes de nouveaux projets, nous allons lancer le projet de la nouvelle piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au Quartier Latin. Ceci est un projet estimé à 700 millions de francs CFP avec un apport de l'Etat. Nous y consacrerons 60 millions de francs CFP en 2023.

Le réaménagement de la place Bir-Hakeim débutera aussi en 2023. Le projet sur plusieurs années est estimé à 100 millions de francs CFP et nous proposerons aussi la réfection du parc de jeux Georges Guerlain pour 65 millions de francs CFP.

En ce qui concerne l'ambition « une mairie proche de ses habitants », l'opération phare qui sera reconduite sera le budget de la démocratie participative à hauteur de 80 millions de francs CFP dont les actions identifiées sont :

- l'amélioration de la place du marché à Kaméré,
- la rénovation du parc de jeux Patrick Lecomte à Tina,
- le cheminement piéton terrain sportif plaine de Tindu,
- l'installation de modules de jeux sur la plaine de Tindu,
- la rénovation d'un terrain sportif à la cité Pierre Lenquette.

Nous entamerons aussi l'augmentation de la capacité des concessions funéraires au cimetière du 5<sup>ème</sup> KM et la livraison d'une grande salle de veille à l'ancien funérarium pour un budget dépassant les 60 millions de francs CFP.

Un autre projet phare de la mairie proche de ses habitants est, bien sûr, le lancement du projet du pôle jeunesse destiné à accueillir des activités pour les 12 à 26 ans, un projet sur plusieurs années estimé à 380 millions de francs CFP dont nous lancerons les premières études et travaux en 2023.

Nous poursuivrons les animations au cœur des quartiers hors les murs via les villages d'animation de proximité et la diffusion culturelle : cinéma et spectacles hors les murs à Nouville, Normandie, Kaméré et Sainte-Marie.

Pour l'ambition d'une Ville culturelle, la poursuite de la réhabilitation du bâtiment de la France Australe sera engagée à hauteur de 168 millions de francs CFP en 2023. Pour rappel, ce projet est estimé à 320 millions de francs CFP.

L'aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur l'ancien site de la polyclinique de l'Anse-Vata sera aussi lancé en 2023. Le projet global est estimé à 200 millions de francs CFP.

Nous poursuivrons aussi le programme festif tels que le carnaval, le 14 juillet, l'anniversaire de la Ville et les illuminations.

Les animations du centre-ville tels que le vide-grenier, les jeudis du centre-ville et les dimanches en mode doux seront maintenues.

Le programme de la médiation culturelle (lecture publique, maison de la parole, concours d'éloquence, résidence de création) sera poursuivi.

Les lives, bien sûr, au parc urbain de Sainte-Marie et les écrans géants seront aussi maintenus.

Pour l'ambition d'une Ville culturelle, nous programmerons aussi la valorisation du patrimoine via des collections muséales en ligne, l'application numérique GRALL et des expositions à la maison Higginson.

Enfin, le programme Music'Lab à la Vallée du Tir en lien avec le conservatoire sera mis en œuvre.

Pour l'ambition d'une Ville sportive, la Ville consacrera 277 millions de francs CFP au budget 2023, principalement sur la poursuite des travaux du complexe sportif de la Jeune Scène, à hauteur de 112 millions de francs CFP avec un financement de l'agence nationale pour le sport et du fonds FIP.

Les animations de sport action lanceront le label « Terre des Jeux » pour récompenser les plus fidèles participants à sport action dans un déplacement aux jeux olympiques de Paris en 2024.

Nous lancerons une étude pour la réhabilitation de la piscine Jacques Mouren et nous poursuivrons les modernisations des installations sportives municipales.

Sur l'ambition d'une mairie performante au service des administrés, nous poursuivrons en 2023 la dématérialisation de la chaîne comptable, le déploiement de la dématérialisation des actes et la mise en place d'une plateforme collaborative.

Tous ces projets contribuent, comme nous l'avons indiqué auparavant, à la gestion de nos dépenses de fonctionnement et à un meilleur service à l'administré.

Pour une mairie connectée, nous verrons la modernisation du wifi public, la poursuite des e-services et le paiement en ligne du stationnement à partir de 2023.

Comme vous pouvez le constater, forte d'une situation financière saine grâce aux efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature, la Ville a su résister à la crise sanitaire avec une capacité d'épargne qui lui a permis d'assurer le remboursement de sa dette et de continuer à investir pour les Nouméens et pour la relance économique du pays.

Cependant, la Ville s'exposera en 2023 aux difficultés des finances publiques calédoniennes, aux effets de l'inflation et à la remontée des taux d'intérêt. C'est pourquoi elle continuera de s'attacher à une politique prudentielle en matière de gestion pour maintenir une capacité d'investissement soutenable à hauteur de 5 milliards de francs CFP en moyenne par an sans dégrader sa situation financière. Merci.

Mme le Maire :

Merci Monsieur GUILLON pour cet exposé. Je vais maintenant ouvrir la discussion générale. Y-a-t-il des observations ? Qui veut intervenir sur cette présentation ? Monsieur BERART.

M. Emmanuel BERART :

Merci Madame le Maire. Tout d'abord, je vais revenir sur le contexte économique et les finances de la Ville. J'interviendrai sur les orientations budgétaires un peu plus tard. Comme c'est indiqué dans la présentation faite par notre collègue Patrick GUILLON, le contexte économique qui aurait dû être meilleur ne l'est point. [Inaudible], la situation est encore plus difficile parce qu'on a une inflation record, le prix des matières premières et des matériaux qui explosent, un nickel atone. Il faut ajouter à ça l'incertitude statutaire de la Nouvelle-Calédonie qui n'est pas pour rassurer les investisseurs en l'absence de visibilité, de lisibilité à moyen terme.

Si le contexte bien sûr est très difficile pour les entreprises, il l'est aussi pour les salariés qui craignent pour leur salaire et pour leur emploi en particulier, et pour leur pouvoir d'achat. Ce contexte est consécutivement difficile aussi pour les finances publiques.

Par contre, vous ne faites pas état, contrairement à la chambre territoriale des comptes (CTC), au phénomène spécifique et endogène de notre Ville que constitue la baisse importante de sa population et qui a aussi des conséquences directes sur ses finances. La CTC demande pourtant que soit intégrée dans la stratégie communale cette baisse de population et rien ne transpire sur le sujet dans les documents qui nous ont été présentés. Pourtant, il existe un lien direct et indirect entre les recettes communales et l'accroissement de la population car je cite : « dotations et taxes dépendent de la population, de la circulation automobile, du logement ou du niveau de l'activité économique et commerciale. Elles ne progressent qu'à condition que la commune parvienne à redresser son attractivité, l'activité économique et sa démographie ». Fin de citation.

J'ai déjà eu l'occasion, Madame le Maire, d'intervenir depuis trois ans ou presque sur ce sujet mais sans succès. Et pourtant, il me paraît urgent de l'intégrer dans cette stratégie parce que sinon les finances publiques bientôt rencontreront aussi ces difficultés, d'autant plus que dans votre note explicative de synthèse apparaissent, au niveau des recettes, des produits exceptionnels toujours plus hauts, toujours plus forts, de cessions d'immobilisations à hauteur de 962 millions de francs sans que nous n'ayons, en tant que conseillers, aucun détail sur ce poste. Comme en 2020, en 2021, en 2022, la Ville vend et vend encore. Mais jusqu'à quand cela sera-t-il possible ? Telle est la question, peut-être jusqu'en 2026.

Enfin, même si ce n'est pas le sujet direct, quid de certains budgets annexes qui sont en grande difficulté et qui vont devoir tous nous préoccuper très urgemment bientôt. Et bientôt, c'est demain.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres observations ? Monsieur KATIDJO-MONNIER.

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER :

Merci Madame le Maire. Je ne reviendrai pas sur les propos de mon collègue et sur les conclusions de la Cour des comptes. Ce qui nous intéresse, ce sont les orientations budgétaires pour cette année.

Quand on les met en perspective, c'est quand même assez inquiétant. On voit qu'entre 2016 et 2019, on était à un investissement moyen de 6 milliards de francs CFP, entre 2020 et 2022 de 4 milliards de francs CFP, ce qui fait presque 2 milliards de francs CFP par an de moins, soit 5,4 milliards de francs CFP d'investissement en moins ces trois dernières années et en même temps, l'encours de la dette augmente d'un milliard de francs CFP.

Et en plus, dans les perspectives entre 2023 et 2025, on voit qu'en 2023 nous avons 6 milliards de francs CFP qui nous sont proposés en investissement pour 1 milliard de francs CFP supplémentaire d'emprunt et en même temps une projection à 2025 où on diminue encore l'investissement à 4,5 milliards de francs CFP pour 2 milliards de francs CFP d'emprunt, ce qui fait qu'en plus de vendre notre patrimoine municipal, on s'endette avec un taux d'augmentation de 15 % du taux d'endettement entre 2020 et 2025.

Donc, c'est vrai que nous sommes vraiment inquiets de ces perspectives quant à l'endettement à moyen terme d'ici à la fin de la mandature. Cela étant, je regrette aussi qu'on n'ait pas eu plus de perspectives et de détails sur les investissements. On voit que la plupart des investissements, à part le remplacement de buses c'est-à-dire de bouches d'égout pour 25 millions de francs CFP à Rivière Salée, il n'y a rien dans les quartiers au-dessus de la Vallée des Colons, Magenta, 6<sup>ème</sup> KM. C'est vraiment dommage que tout l'investissement, en grande partie, soit localisé toujours dans les mêmes quartiers.

Donc voilà, je voulais partager mes inquiétudes avec les collègues. J'avais aussi une question qui n'apparaît pas dans le rapport d'orientation budgétaire mais qui me revient et, je pense, aussi chers collègues, à tous en ce moment. On a pu regretter l'accident qui a eu lieu dimanche. On nous questionne sur quelle est la stratégie de lutte anti-requin et ou de protection contre les requins, plutôt, et comment cela va s'inscrire dans les budgets qui nous seront présentés en fin de mois. Merci.

Mme le Maire :

Je crois que Monsieur BLAISE souhaitait la parole.

M. Philippe BLAISE :

Oui, j'entends les critiques. On nous dresse un tableau larmoyant des choses, tout va mal mais ce n'est pas ça la réalité. La réalité c'est qu'il y a des choses qui dépendent de la mairie et d'autres qui ne dépendent pas de la mairie.

Concernant la baisse de la population, je crois que tout le monde est un peu au courant qu'il y a des flux migratoires au départ. Il y a beaucoup de gens qui étaient installés, qui étaient locataires dans Nouméa, qui partent. On a vu les chiffres. A un moment, on subit cette situation. Effectivement, la population est un des critères de l'attribution du FIP. Pour l'instant, je ne crois pas qu'il ait été révisé. Mais je crois qu'il faut juger la mairie sur ce qu'elle fait, sur ce qui dépend d'elle. Et la réalité, c'est lorsqu'on a une mairie qui affiche un taux d'épargne de 17 %, c'est un très beau résultat. Certes, dans la constitution de cette épargne, il y a des recettes exceptionnelles et il faut être extrêmement vigilant parce que s'il n'y avait pas eu ces recettes exceptionnelles, la mairie aurait subi de plein fouet, comme la province l'a subi, la baisse de l'assiette de répartition.

Je rappelle que le gouvernement n'a pas voulu utiliser le prêt de l'Etat pour garantir le maintien de l'assiette de répartition et cela a des conséquences dramatiques sur les finances de nos collectivités.

A la province Sud, c'est un trou d'air de 2 milliards de francs CFP, ce qui fait que le taux de dépenses de personnel qui était à 41 % explose à 43 % parce que, tout en maintenant la masse salariale, quand vous baissez les recettes réelles de fonctionnement, le taux se dégrade. Nouméa arrive quand même, grâce à ses actions, à maintenir un taux de 37,6 % qui est un taux extrêmement respectable.

Donc ça doit nous engager à travailler sur ce qui dépend de nous. Ce qui dépend de nous, c'est la maîtrise de la masse salariale parce que c'est ça qui fait la santé d'une commune. Ce que je constate c'est que depuis des années et des années, la masse salariale est contrôlée, gérée, ce qui fait que la mairie arrive à dégager une capacité d'épargne, qui lui permet d'être l'un des principaux investisseurs publics. Qui sont les gros investisseurs publics ? C'est la province Sud avec 12 milliards de francs CFP, et le gouvernement qui est tombé à 6 milliards de francs CFP. La mairie a maintenu un taux d'investissement qui est important, même vis-à-vis du gouvernement, et qui est essentiel pour le maintien de l'activité économique des entreprises du BTP. On peut voir le verre à moitié vide en essayant d'attribuer à l'équipe municipale des choses qui ne dépendent pas d'elle ou on peut voir les effets d'une bonne gestion.

Je me félicite de la gestion parce qu'on a des ratios qui sont bien maîtrisés et qui donnent à la mairie la capacité de continuer à porter un rythme d'investissement. Après pourquoi ça baisse ? Ça baisse parce qu'on ne va pas investir si on n'a pas des projets. On ne va pas dépenser de l'argent comme ça et le jeter par la fenêtre.

Je ne me reconnais pas du tout dans les propos complètement larmoyants, négatifs parce que je crois qu'il faut regarder le travail qui a été fait. Il y a quand même un sérieux, une discipline. Je partage les mises en garde que vous avez eues, Madame le Maire. Il faut faire attention à ce que les gens soient conscients que lorsqu'on promet des augmentations de salaires, ça va se répercuter sur les collectivités et ce n'est pas forcément le meilleur moment aujourd'hui de le faire.

Pour la comparaison, j'aimerais bien avoir à la province Sud un taux d'épargne de 17 %, j'aimerais bien avoir un taux de masse salariale de 37,6 %. Malheureusement je ne les ai pas, donc on peut être jaloux de la commune de Nouméa. Mais on peut aussi comparer avec une autre commune. On peut aller regarder les chiffres de la commune de Dumbéa qui a débattu de ses orientations budgétaires. Dumbéa a un taux d'épargne de 11 % et les dépenses de personnel représentent 40 % des recettes réelles de fonctionnement. On ne peut donc pas dire que Nouméa est mal gérée par rapport aux autres collectivités.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais apporter pour équilibrer un peu le débat et éviter qu'on soit dans la sinistrose sans bonne raison.

Mme le Maire :

L'opposition est toujours dans la sinistrose, Monsieur BLAISE. Nous y avons vécu, donc on sait.

Je voudrais juste répondre à l'inquiétude de Monsieur BERART concernant les recettes exceptionnelles. Vous avancez le chiffre de 900 millions de francs CFP. C'est vrai, mais tout a été voté au conseil municipal. Vous savez bien que la loi nous l'impose, on ne peut rien faire s'il n'y a pas un passage au conseil municipal.

Donc, je voudrais rappeler que sur ces 900 millions de francs CFP, vous avez la vente du terrain de Sakamoto, à hauteur de 450 millions de francs CFP, pour permettre à des jeunes Nouméens de pouvoir accéder à la propriété. C'est arrivé très largement sur les bancs du conseil municipal, vous devez vous en rappeler.

A ces 450 millions de francs CFP, se rajoutent 110 millions de francs CFP, donc on arrive très largement à 560 millions de francs CFP. Il s'agit d'un échange de terrain avec soulté.

Il y a une quarantaine de millions de francs CFP qui nous ont été versés, ou 46 millions de francs il me semble, par le FSH pour un terrain à Rivière Salée, là encore pour permettre l'accession à des jeunes ménages et pas moins d'une vingtaine de villas. Pour le reste, ce sont des délaissés terrains qu'on a vendus. Et peut-être qu'on a récupéré cette année, Dominique VULAN va peut-être me le dire, le paiement d'une des villas que nous avons au Mont-Coffyn, pour à peu près 75 millions de francs CFP.

Vous savez que nous avons vendu ces maisons parce qu'elles nous coûtaient chères et qu'on ne loge plus le personnel aujourd'hui. C'était des maisons dans lesquelles on logeait les secrétaires généraux voire des directeurs aussi, et qu'on a décidé de ne plus les loger. Ces maisons vieillissantes ont coûté cher. On a vendu les trois et tout ça est passé au conseil municipal. On arrive, à quelques dizaines de millions près, aux 900 millions de francs CFP qui vous interpellent. Il n'y a pas d'opacité sur la vente de ces terrains parce que tout passe par le conseil municipal et chaque fois, les conseillers ont la totale maîtrise de tout ce qui se passe et c'est le moment de s'exprimer pour dire qu'on n'est pas d'accord. Mais je ne vous ai pas entendu dire que vous n'étiez pas d'accord parce que ces projets, entre Sakamoto et Rivière Salée, vont permettre de pouvoir enfin produire des maisons pour des jeunes, qui vont avoisiner les 20-25 millions de francs CFP ce qui reste tout à fait accessible pour beaucoup de jeunes calédoniens qui aujourd'hui n'ont pas toujours les moyens de pouvoir accéder à la propriété dans la Ville.

Et je viens conforter les propos de Monsieur Philippe BLAISE concernant les gens qui partiraient. Ce n'est pas du ressort de la mairie et de la maîtrise parce qu'on entend les politiques, de tous bords d'ailleurs, dire que l'exode des populations n'est pas très bon. On doit se poser la question. Je ne vais pas engager le débat sur la politique politicienne dans cette enceinte mais peut-être que le climat est un peu anxigène et a poussé un certain nombre de gens à partir aussi. Je n'en dirai pas plus. Y-a-t-il d'autres observations ? Allez-y Monsieur BERART.

M. Emmanuel BERART :

J'ai une autre intervention mais je vais vous répondre. Le débat est sur le fait que ce sont des produits exceptionnels.

Mme le Maire :

Bien sûr.

M. Emmanuel BERART :

C'est la fourmi qui peu à peu consomme ce qu'elle a mis de côté ou ce qu'elle a à sa disposition. Et quand on arrive à ces hauteurs-là et que vous les ramenez, dans les tableaux qui nous ont été présentés, sur le futur, parce que ce serait qu'une année, ce serait comme on dit malheureusement en anglais un one shot, mais c'est sur plusieurs années. Cela fait trois ans que je suis là, trois ans qu'on est obligé d'avoir des produits exceptionnels importants, première remarque.

Deuxième remarque, on ne va pas s'opposer à tout non plus, Madame le Maire. Je suis tout seul. De vous à moi, ça change peu de choses. On sait très bien, heureusement, que vous nous présentez tous les projets, bien qu'il faudra chiffrer un certain nombre de projets que vous prenez dans le cadre de vos délégations confier le rapport. Mais toujours est-il que moi ce qui m'importe, c'est que ces 912 millions de francs CFP cette année, on les prend sur les produits exceptionnels. Si on en a besoin l'année prochaine, vous allez devoir prendre d'autres produits exceptionnels. C'est ça l'inquiétude que j'aborde, ce n'est pas une sinistrose. Je me dis à force de produits exceptionnels, comment on va rééquilibrer le tout. C'est juste ça. Mon constat est là, mon inquiétude est là.

Troisième remarque sur le développement économique. Une ville, ça se développe. On a une attractivité économique. Depuis quand on n'a pas fait un hyper ou un super sur notre commune ? On entend parler d'un projet qui devait se faire à l'entrée de Ducos. Par contre, des projets, il s'en fait à Païta, à Dumbéa. Ils augmentent un certain nombre de structures. Pourquoi ils font ça ? Parce qu'ils ont du client et ils ont des gens qui consomment.

Nous, on a 4000 logements vides. A un moment ou à un autre, un plus un égal deux. Et donc, de ce fait, on est dans des situations compliquées.

Ce que je veux dire, j'essaye depuis trois ans de vous le dire, il faut qu'on travaille sur ça : comment rendre attractif. Oui, c'est bien les jeunes ménages mais ça ne suffira pas en termes de nombre. Il faut à ce moment-là augmenter en termes de population. Quant au FIP, j'ai lu qu'il y avait une sorte de double cliquet. Mon inquiétude, ce sont les produits exceptionnels qui sont trop importants sinon je ne suis pas sinistre. Il y a des choses qui se font. Je vais revenir sur les orientations de l'année.

Mme le Maire :

Monsieur BERART, ne vous inquiétez pas, parce que les pépites ou les diamants ou les bijoux de la reine ou je ne sais pas sont dans un coffre.

Allez-y, Monsieur BLAISE, sur l'aspect budgétaire. Je voudrais répondre à Monsieur KATIDJO-MONNIER qui a posé une question sur les requins.

M. Philippe BLAISE :

Très rapidement, le but n'est pas de faire un jeu de ping-pong avec Emmanuel BERART qui dit qu'il n'y a rien qui se fait. J'ai un cousin qui aujourd'hui est médecin en Métropole et qui est revenu pour les vacances. Il m'a dit : j'étais impressionné par la façon dont Nouméa a changé. Il n'était pas revenu depuis quelques années. Il n'y a pas de commerces qui s'ouvrent ? Il y a les quais Ferry, les halles de Magenta. Voilà, ça bouge, il faut quand même le reconnaître.

Mme le Maire :

Monsieur KATIDJO-MONNIER, vous avez posé une question sur les requins. Je crois que, unanimement dans ce conseil municipal, nous avons tous été et nous sommes encore profondément attristés de ce qui s'est passé. C'est un drame pour cette jeune femme qui va garder des séquelles extrêmement importantes à vie. Unanimement, je crois qu'on doit lui souhaiter beaucoup de courage, à elle et à sa famille, parce qu'ils vont devoir affronter des épreuves terribles au-delà du drame qui a pu se passer. Les séquelles sont là et elles sont importantes.

Alors ça s'est passé dans la bande des 300 mètres, c'est-à-dire dans la bande qui est de la responsabilité de la commune de Nouméa, en sachant que le littoral maritime est à la province mais nous en avons la gestion puisque cette gestion nous a été confiée, il y a bien des années déjà par la province Sud.

Alors on ne peut effectivement que regretter d'autant plus ça s'est passé à une centaine de mètres du bord. On sait aujourd'hui qu'il y a énormément de requins. Il ne se passe pas une semaine, voire 2 à 3 fois dans la semaine, sans qu'on ait des signalements, sans qu'on ait à déclencher des opérations avec des drones pour surveiller et avec nos pompiers qui systématiquement vont sur l'eau avec les drapeaux rouges qui sont hissés ou qui signalent qu'il y a des requins. On fait ce qu'on doit faire et on fait sortir les baigneurs de l'eau.

Que voulez-vous qu'on fasse de plus sinon ce qu'on a fait ? Il y a les pour et les contre. Et ils ne seront jamais d'accord. Il y a ceux qui sont d'accord pour qu'on fasse des prélèvements. C'est ce qu'on a fait. Quatre requins ont été prélevés dont un bouledogue qui faisait un peu plus de 2m et trois qui étaient des requins-tigres qui faisaient 4m voire un peu au-delà. Je ne sais pas si vous imaginez ce que ça fait un requin de quatre mètres. On a fait ce qu'il fallait faire. Avec un pêcheur, on a fait ces prélèvements. Les analyses du premier qui a été pêché le lendemain sont toujours en laboratoire pour savoir si c'est celui-là qui a attaqué la victime. On verra, on aura des analyses.

J'ai toujours maintenu ici, malgré la réticence de quelques-uns, et pas seulement dans cet hémicycle d'ailleurs. Quand je vous disais qu'il y avait les « pour et les contre », il y a les «pour» pour les prélèvements, il y a les «contre» pour les prélèvements et puis vous avez les «pour» pour les filets et puis vous avez les «contre» pour les filets. A un moment donné, qu'est-ce qu'on fait ? On n'est pas à l'abri d'un accident puisqu'on a des signalements permanents. On en avait encore un aujourd'hui, il y en avait hier, pas dans la zone où il y a eu l'accident mais en tout cas dans la baie de Sainte-Marie. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on n'ait pas une alerte sur la pointe Magnin, sur la baie des citrons, etc...

Je crois qu'il est temps aujourd'hui, parce que les Calédoniens ne sont ni des monstres, ni inhumains, ni insensibles à vouloir continuer à dire qu'on ne doit rien toucher, ne rien faire, qu'on ne doit pas prélever et qu'on ne doit pas mettre de filet. Alors, il faut m'expliquer ce qu'il faut faire.

Je poursuis. On a eu un deuxième appel d'offres. Il y a une négociation. Des éléments supplémentaires ont été demandés parce que ça mérite d'être affiné encore sur les solutions qui ont proposées. Je n'en démords pas, qu'on le veuille ou non, on sécurisera parce que c'est mon rôle de maire. Si je ne sécurise pas, alors je vais manquer à mes responsabilités. Donc nous sommes partis et nous le ferons. Et peut-être même qu'il faudra le faire à la pointe Magnin, c'est-à-dire la plage du Château Royal, parce qu'on n'est pas à l'abri d'un autre accident. Il en arrivera d'autres. Soit on va prélever tous les jours, on fait le tour dès qu'il y en a un. Je ne sais pas ce que ça va donner. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'on soit tous d'accord pour au moins sécuriser d'abord la baie des citrons, puisqu'on s'y est engagé, et voir aussi à sécuriser aussi la pointe Magnin. Voilà ce que je peux vous dire et j'en terminerai.

Franchement je crois qu'on a un Nouméen qui a fait un acte de bravoure, qui a eu un courage inouï parce que je ne sais pas si tout le monde l'aurait fait, d'aller récupérer cette femme qui s'est faite attaquée trois fois à des endroits différents. Aujourd'hui, on a quelqu'un qui n'a plus de main droite, qui n'a plus que deux doigts dont on ne sait pas s'ils vont tenir à la main gauche et dont on ne sait pas non plus si elle va pouvoir récupérer une jambe. Donc la situation est suffisamment dramatique pour qu'on réfléchisse un petit peu à ce qu'on va faire et qu'on essaie de sécuriser au maximum parce qu'on n'est à l'abri de rien. Donc ce monsieur Frédéric TANIÈRE a fait ce qu'il fallait faire en hissant cette pauvre femme sur son paddle et en essayant de la ramener à terre pour la sauver parce que sinon il ne resterait plus rien à l'heure où on se parle aujourd'hui. C'est toute une famille qui aujourd'hui va avoir besoin d'extrêmement de courage.

Je pense que nous allons faire en sorte de remettre une médaille de bravoure, la médaille de la Ville, à Monsieur TANIÈRE, parce que franchement il le mérite. Il fallait le faire et ce n'est pas permis à tout le monde de faire ça. Il dit qu'il n'a pas réfléchi mais en tout cas, il l'a fait. Bravo.

Revenons-en au budget, y-a-t-il d'autres observations sur ce débat d'orientation budgétaire ? Monsieur BERART.



M. Emmanuel BERART :

Comme on dit chez moi, l'enchaînement n'est pas toujours simple. Je voudrais revenir sur un certain nombre de priorités. Il y avait les requins. Notre collègue Patrick GUILLON nous a présenté un power point un peu différent de la note puisque celle-ci ne présentait que six des huit ambitions de la Ville sur les orientations 2023.

Ma première question était de savoir ce qu'étaient devenues les deux autres mais *a priori* j'ai ma réponse au travers de la présentation sur la Ville connectée et la mairie performante.

J'ai une question générique. Vous allez croire que j'ai une nouvelle bible. Il y a une proposition concrète dans le rapport de la chambre territoriale qui dit : pourquoi pas créer une neuvième ambition sur une administration performante. Quid de cette proposition ? Cela peut vous convenir ou pas ?

Sur celles que vous avez présentées, sur la Ville plus sûre, je reste définitivement défavorable, et ça vous le savez, Madame le Maire, au projet de l'hôtel de police mais on fera avec maintenant qu'il est fait.

Sur le risque requin, je suis d'accord avec vous, ça transcende les mouvements politiques. Comme vous le disiez, il y a les pour et les contre, c'est très compliqué même en interne.

Par contre, vous avez lancé un plan d'action en 2019, c'est peut-être l'occasion, c'est une proposition, que le conseil discute de ce plan puisque c'est une sorte de plan stratégique pluriannuel. Ça sera peut-être l'occasion pour nous de discuter là-dessus, puisque le projet qui est proposé en priorité, c'est le projet dont on avait parlé l'année dernière et à titre personnel, j'y étais favorable et pour le coup, j'ai voté.

Par contre, il n'y a rien sur les fiches opérationnelles du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, au nombre de 10, pour un contrat qui a été signé le 18 mai 2021 pour la période 2021/2025. Quid de toutes ces fiches ? Ce n'est donc pas prioritaire *a priori*.

Sur la Ville harmonieuse et écoresponsable, après la lecture attentive des opérations proposées, elles concerneront, listons-les, la route de l'Anse-Vata, la promenade Roger Laroque, la route du Port Despointes, le Trianon, les rues Porcheron-Lescour-Guégan, le rond-point de l'Eau Vive jusqu'à la rue Faidherbe, l'avenue Henri Lafleur, la place Bir Hakeim, le parc de jeux Georges Guerlain. Tout ça, c'est quartier sud et centre-ville.

Pour les quartiers nord, est et ouest, il y a quand même quelques petites choses. Il y a les buses de Rivière Salée, il y a une partie du programme annuel de réfection de chaussée, il y a une partie de l'éclairage en LED et il y a une partie d'amélioration du confort thermique des salles de classe, c'est tout.

En conclusion, je trouve qu'on n'a toujours pas de signal fort sur le cadre de vie pour ce qui est des quartiers autres que les quartiers que je viens de citer. C'est un immense regret pour moi, j'espère bien qu'on aura quelque chose d'ici la fin de la mandature puisque nous fêtons nos trois ans.

Sur la thématique Ville pour tous, pour moi, c'est un parent pauvre parce qu'on ne peut pas limiter une Ville pour tous à ce que nous avons dans la note. J'ai vu qu'il y avait plus de choses dans la présentation, mais dans la note on avait juste les salles de classe. J'estime moi, là aussi, que c'est l'occasion et c'est la thématique ou l'ambition où c'était possible de favoriser l'humain plutôt que l'urbain.

Sur la Ville culturelle, je vais répéter ici ce que j'ai déjà dit. Je suis favorable à ce qu'il y ait le bâtiment de la France Australe et à la conservation d'une partie du patrimoine architectural de l'ancienne polyclinique. Je tiens à saluer au moins ces opérations.

Sur la Ville pour tous et la mairie proche de ses habitants, en clair, c'est l'existant qui est conservé. J'attends quand même de savoir ce qui sera fait avec la maison de la jeunesse mais comme on est au début du projet, on aura l'occasion d'en reparler.

Pour conclure, comme l'année dernière, Madame le Maire, vous avez encore quelques jours. Il vous reste quelques jours, puisque nous nous verrons le 23 février, pour peut-être infléchir quelques-unes de ces orientations. En tout cas, c'est ce que je souhaite et c'est pour ça que je fais toutes ces remarques. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres observations ? Monsieur BOANEMOA.

M. Joseph BOANEMOA :

Merci Madame le Maire. Sans revenir sur ce qui a été dit par mon collègue et, je me pose la question aujourd'hui, si on n'était pas sur la même liste parce qu'on parle de quartiers nord notamment. C'est ce que j'avais dit pratiquement l'année dernière au débat d'orientation budgétaire. Les investissements sont faits en grande majorité sur les quartiers sud.

Et pour répondre à mon collègue Monsieur BLAISE, effectivement les chiffres sont très intéressants. La gestion de la Ville est très intéressante.

Après, j'ai envie de me placer sur le réalisme des gens qui vivent dans les quartiers nord. Finalement, c'est certes très intéressant quand on regarde d'un point de vue comptable ou administrativement, mais la réalité des gens n'a guère évolué, l'environnement des gens n'a guère évolué. J'avais parlé de résilience dans les quartiers. Effectivement, c'est cette capacité-là dont je tiens à féliciter notamment nos administrés vivant dans les quartiers nord. C'est cette capacité de résilience à pouvoir faire face aux enjeux, notamment quand on parle de l'environnement, quand on parle aussi de tout l'aspect social, en matière de parcs de jeux, de démocratie participative, d'économie. Sur tous ces sujets-là, il y a beaucoup de choses encore à faire dans les quartiers nord.

Je n'exclus pas le fait que des petites choses ont été faites, mais on n'est pas encore assez rigoureux sur le fait que les quartiers et les gens qui vivent dans les quartiers nord ont certains besoins et qu'il est peut-être aujourd'hui important aussi d'investir notamment sur cette partie-là.

Je n'exclus pas, bien sûr, tout ce qu'il y a à faire dans le sud. Notamment quand on parle de filet de requins à la baie des citrons, aujourd'hui ça devient illogique et pas cohérent. Les requins, on le disait la dernière fois, ils ne vont pas venir simplement qu'à la baie des citrons. J'ai envie de dire, comme on l'a dit la dernière fois, ils sont chez eux, ils sont dans leur monde. Bien sûr, qu'il y aura d'autres accidents. Bien sûr, qu'on sera confronté à d'autres événements de ce genre-là et bien sûr ça repose sur l'état et la mentalité des hommes qui vivent autour.

Voilà, c'est un peu de cette manière-là que j'ai cette approche. On fera le vote par la suite, mais pour nous l'orientation du budget reste encore très long à aller vers les quartiers nord.

Mme le Maire :

Y-a-t-il d'autres observations ?

#### **PAS D'AUTRES OBSERVATIONS**

Je vous propose de prendre la délibération qui vise simplement à acter qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur la base du rapport transmis.

DELIBERATION N° 2023/  
relative au débat sur les orientations budgétaires 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

L. 212-1,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article

VU la note explicative de synthèse n° 2023/02 du 27 janvier 2023,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

----

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

**PAS D'OBSERVATIONS**  
**PAS D'OPPOSITIONS**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

\*  
\* \*  
\*

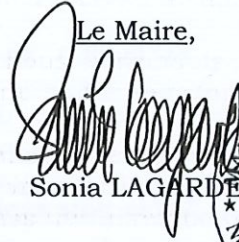
Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi 23 février à 18 heures pour le budget. Je remercie de votre présence. Je vous souhaite une belle soirée. La séance est levée à 19 H 15.

La Secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le Maire,



Sonia LAGARDE

